



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice



STRATEGIE AGROALIMENTAIRE DE LA MAURITANIE

Document présenté au 4ieme
Groupe Consultatif pour la Mauritanie
Paris 17 au 19 décembre 2001

TABLE DES MATIERES

AVANT- PROPOS	4
RÉSUMÉ	5
SECTION I. PORTEE DE LA STRATEGIE	13
1.1 Diversification	14
1.2 Valeur ajoutée	14
1.3 Transformation	14
1.4 Intégration des filières	15
1.5 Industrialisation	15
1.6 Croissance redistributive	16
1.7 Couverture géographique	16
SECTION II. PERSPECTIVES DE CROISSANCE	19
2.1 Les marchés de l'agro-industrie Mauritanienne	19
2.1.1 Le marché local	19
2.1.2 Le marché sous-régional	20
2.1.3 Le marché export	20
2.2 Les filières porteuses	23
2.2.1 L'élevage	23
2.2.2 L'aviculture	26
2.2.3 Les fruits et légumes frais	28
2.2.4 L'agro-industrie	31
SECTION III. DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE	33
3.1 Avantages comparatifs et bases de développement	33
3.2 Contraintes	37
3.3 Ressources disponibles	44
3.4 Risques	46
SECTION IV : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIELLE	47
4.1 – Finalité	47
4.2 – Objectifs spécifiques	47
4.3 – Résultats attendus	47
4.4 – Activités	50
4.5 – Projets	54
4.6 – Ressources	55
4.7 – Impacts	56
SECTION 5 – CADRE LOGIQUE	61
ANNEXES	
A. Fiches de projets	71
B. Fiches opportunités – secteur fruits et légumes	72
C. Tableaux statistiques détaillés	73
D. Liste des projets en cours d'exécution au 01/02/ 2001	75

AVANT PROPOS

Ce document de stratégie agroalimentaire a été élaboré dans le cadre d'une consultation auprès des acteurs du secteur en Mauritanie en préparation de réunions stratégiques qui prendront place à Paris en décembre 2001 entre le gouvernement de la Mauritanie et plusieurs Institutions Financières Internationales (IFIs).

La stratégie proposée découle d'une revue de la documentation mise à la disposition du consultant par les instances gouvernementales et les IFIs présentes sur la scène nationale. Cette revue a été complétée par plusieurs conversations et entrevues auprès de représentants gouvernementaux et du secteur privé, par des visites régionales d'entreprises et de maraîchers mauritaniens ainsi qu'une expérience de plusieurs années des représentants du groupe consultatif dans le secteur agroalimentaire en Mauritanie et dans plusieurs pays de la sous région. Elle suit les grandes orientations stratégiques déterminées par le gouvernement dans sa stratégie de développement du secteur rural et de réduction de la pauvreté, à savoir:

- Favoriser la croissance du secteur agricole et la sécurité alimentaire.
- Assurer un accès équitable aux ressources du secteur.
- Accroître le capital de biens publics nécessaire au développement durable du secteur.
- Développer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif.

La stratégie décrit brièvement les forces, faiblesses et contraintes des principales sous filières de l'élevage et de l'agriculture végétale. Elle identifie des opportunités commerciales et propose des avenues pour renforcer les filières à court, moyen et long terme, et devant résulter en une augmentation des revenus pour les entrepreneurs, une augmentation des emplois pour les populations locales, une augmentation de la sécurité alimentaire du pays, et une augmentation à la participation et la valeur du secteur au sein de l'économie nationale. Les recommandations focalisent en particulier les activités de diversification, de transformation et de plus value auprès des sous filières en émergence telles que la production végétale et fruitière, et la production avicole dans un contexte participatif entre les instances gouvernementales et le secteur privé.

La stratégie se veut un ajout au travail récemment complété de réactualisation de la Stratégie du Développement Rural de la Mauritanie. Elle ne reprend pas les analyses économiques et les données de base qui y sont incluses, mais y fait référence lorsque certains éléments pertinents peuvent servir d'appui à la stratégie agroalimentaire proposée.

Cette stratégie agroalimentaire se veut un document de base visant à identifier les activités et projets structurants devant être mis en place par les instances public et privé durant la prochaine décennie et sur lesquels pourront se greffer une multitude d'investissements privés (locaux et étrangers) permettant aux entreprises d'augmenter leur compétitivité et de concurrencer sur la scène internationale, et à la Mauritanie de réaliser ses objectifs sociaux et financiers auprès de sa population.

RÉSUMÉ

Le secteur agricole de la Mauritanie est en mutation. Les efforts du pays ont été jusqu'à présent axés sur le développement de l'élevage extensif, de l'agriculture irriguée, de la production rizicole et céréalière, essentiellement dans une perspective d'activité de subsistance et de sécurité alimentaire. Cependant, les résultats d'actions entreprises au cours des dernières années, conduites par le secteur privé et le secteur public, indiquent aux décideurs que l'agroalimentaire Mauritanien recèle d'importantes potentialités de diversification, tant du point de vue du marché local que de celui des marchés d'exportation régionale et internationale. Ces opportunités, bien exploitées, peuvent donner naissance à une activité agricole à vocation commerciale, génératrice pour la population paysanne de ressources monétaires directes et créatrice d'emploi, tant en zone rurale qu'urbaine.

En effet, ces dernières années ont permis d'assister à l'émergence de plusieurs initiatives de diversification:

- l'émergence d'une production laitière locale capable de concurrencer les importations européennes,
- les premiers tests à l'exportation de productions horticoles de contre-saison sur l'Europe suivis d'implantations privées visant à poursuivre ce développement,
- des expérimentations poussées en matière de production d'oléagineux,
- des tentatives de diversification vers la production fourragère pour une intégration de l'agriculture et des filières de l'élevage.

Les résultats atteints par ces initiatives ont été mitigés dans certains cas, mais en règle générale, il apparaît que des créneaux de diversification porteurs existent en matière de production agroalimentaire et les retombées constatées sont telles qu'ils méritent une attention spécifique de la part de l'État et de ses partenaires.

Les bases sur lesquelles ces initiatives privées ont pu s'établir ont été jetées par un ensemble de programmes structurants instaurés au cours des dernières années, touchant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Le gouvernement de la Mauritanie et les bailleurs de fonds internationaux ont entrepris depuis les années 90, la réalisation de plusieurs projets ambitieux dont les plus importants en valeur monétaire sont le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée (PDIAIM), le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviales (PGRNP) le Projet de Développement des Oasis Phase II, le Programme Assaba, la Gestion des parcours et le Développement de l'Élevage, et la Construction et réhabilitation de Barrages dans la zone d'Achram, le Projet d'Aménagement Rural en zone pluviale (PARP), et le Projet des Service Agricoles (PSA).

Ces programmes ont contribué à faire progresser les connaissances et pratiques dans les secteurs de l'agroalimentaire de diversification en Mauritanie. Le secteur se divise en trois sous-secteurs, chacun avec une dynamique distincte : l'élevage, les cultures végétales et la transformation.

Le secteur de l'élevage

L'élevage de grands troupeaux transhumants concentre une expertise de plusieurs siècles et les propriétaires sont pour la plupart des commerçants aguerris dont la viabilité financière semble en général bonne. Ces derniers jouissent d'une indépendance quasi totale et préfèrent travailler individuellement sans trop d'interférence gouvernementale. Il existe très peu en Mauritanie (même dans la région du Fleuve Sénégal où les éleveurs sont beaucoup plus sédentaires), d'opérations agricoles similaires à celles des pays du Nord où les opérateurs associent l'élevage de grands troupeaux de façon sédentaire et l'agriculture fruitière ou végétale sur des fermes de type semi industriel ou industriel.

Tel n'est pas le cas des éleveurs de petits animaux dont les troupeaux sont habituellement plus petits et qui se sont pour la plupart sédentarisés auprès des points d'eaux et des centres urbains. De par la taille de leurs troupeaux, ces derniers sont beaucoup plus exposés aux conditions néfastes des sécheresses et ont dû, durant la dernière décennie, associer des activités d'élevage à d'autres activités agricoles dont la production de légumes et la vente du lait. Il faut noter que la production laitière sous forme industrielle est la seule activité de transformation et de plus value du secteur de l'élevage qui est exploitée de manière rentable à ce jour.

Pour sa part, le secteur avicole quoique croissant en importance et en volume, demeure sous développé et dominé par une production traditionnelle dont les produits (volailles, œufs) sont commercialisés auprès des populations locales. Il existe une soixantaine de petits producteurs avicoles de type semi-intensif (moyenne de 5.000 animaux) dont les productions sont commercialisées dans les grands centres urbains du pays. La consommation nationale de produits avicoles devrait connaître une augmentation continue durant la prochaine décennie, et si on se fie aux statistiques des importations régionales en provenance des pays du Nord, les entrepreneurs mauritaniens pourraient tirer avantage d'une possibilité d'import-substitution, que ce soit pour la production des œufs ou de poulets de consommation.

Quoique le secteur de l'élevage joue un rôle très important dans l'économie du pays, dans l'alimentation des populations et dans la réduction de la pauvreté, il contribue très modestement (moins de 5%) à la charge fiscale du pays. Cela explique en partie l'implication marginale du gouvernement dans ce secteur qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, avait relégué au secteur privé la presque totalité des responsabilités de la croissance du cheptel national. Pour sa part, le gouvernement avait pris la responsabilité d'appuyer le secteur privé au niveau sanitaire (vaccination des effectifs), et depuis quelques années il assume des fonctions réglementaires particulièrement au niveau de la gestion des parcours.

Avec la sédentarisation des populations et par le fait même des petits troupeaux, le gouvernement se doit d'assumer un rôle plus important dans les domaines d'appui aux petits éleveurs pour qu'ils puissent maximiser la productivité de leurs troupeaux (viande, lait, cuir, cornes et onglons) et intégrer leurs activités d'élevage à des activités de production végétales ou artisanales. Dans son rôle, le gouvernement se doit de capitaliser le savoir-faire des éleveurs traditionnels et le potentiel génétique des élevages indigènes tout en orientant les systèmes vers des modèles à plus fort rendement. Il devrait favoriser l'intégration des élevages, surtout ceux sédentarisés, à l'agriculture intensive, afin de promouvoir l'utilisation des sous-produits agricoles comme aliments pour les bêtes, la valorisation des déchets

d'élevage pour la fertilisation des terres, et l'amélioration génétique du cheptel fondé sur le choix judicieux de géniteurs mâles et sur l'identification sans équivoque des races qui engendrent les géniteurs.

Dans le futur, le gouvernement se devra de jouer un rôle de catalyseur au niveau de la diversification des activités de l'élevage, que ce soit dans le passage d'un élevage sédentaire à plus grande échelle, dans les domaines de la transformation et de la plus value des produits, que dans la croissance ordonnée d'un cheptel sain dont les produits pourront se mesurer à la concurrence internationale. Finalement, étant donné que les effectifs et les pratiques en vulgarisation des nouvelles technologies sont peu disponibles, il serait intéressant que le gouvernement considère une approche de démonstration technologique à même les effectifs des éleveurs, et sous les conditions pratiques des élevages. Il s'agirait d'identifier, en partenariat avec les éleveurs, des troupeaux de démonstration où l'on fait l'essai et la vérification de technologies prometteuses.

Productions végétales

Dans le secteur agricole (fruits et légumes), la situation est très différente. L'introduction des fruits et légumes (autres que les dattes) dans la diète alimentaire des mauritaniens ne s'est généralisée qu'à la fin des années 80. En raison de sa relative jeunesse, le potentiel effectif de ce marché demeure relativement difficile à saisir. Perçu initialement comme étroit et présentant des risques d'engorgement rapide, il apparaît qu'il s'agisse plutôt d'un marché sous-approvisionné, particulièrement au niveau des centres urbains, et que des débouchés intéressants existent pour une production commerciale de fruits et légumes sur l'ensemble de l'année.

D'autre part, les marchés d'exportation de produits frais à forte valeur (contre-saison, fruits tropicaux, produits exotiques) ont connu une très forte croissance au cours de la dernière décennie. Les expérimentations conduites par divers programmes publics et privés, en Mauritanie et sur l'ensemble de la région, confirment ce potentiel. Une part de marché significative pourrait, à l'instar de la pêche, être prise par la Mauritanie sur de nombreux créneaux. Les arguments clés qui fondent cette affirmation sont liés à la localisation géographique du pays à proximité de l'Europe de même qu'aux conditions agroclimatiques spécifiques de la Vallée qui la rend propice à toute une série de cultures intensives.

Cette dynamique de diversification a été appuyée à partir des années 1990 avec la deuxième phase du projet de développement des Oasis, puis au travers des initiatives de diversification appuyées par la Coopération française et l'Union Européenne dans la Vallée (AGETA, COPATE), puis finalement en 1999 le démarrage du projet PDIAIM avec l'appui de la Banque Mondiale. Les secteurs de la diversification ont également suscité plusieurs initiatives privées, parfois de grande envergure: programmes AON, Horti-Mauritanie, AAAID et, plus récemment GDM; ces projets visent le marché local, l'import substitution et l'exportation.

Les acquis des programmes passés et les initiatives actuelles en matière de diversification des productions irriguées, appuyées jusqu'ici principalement par le PDIAIM, ont aujourd'hui permis d'identifier et de paramétrer les productions suivantes comme étant porteuses de croissance à court et moyen terme:

- import substitution sur des produits de base (oignons, pomme de terre et carottes fraîches) pour le marché local et d'exportation dans la sous-région immédiate (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Cap Vert);
- marché local pour les productions légumières de base : tomate, chou, poivron, gombo, piment, betterave et petit pois;
- marché local pour les productions fruitières de consommation en frais et production de jus : melon, banane, agrume, mangue, passiflore;
- marché local d'approvisionnement de la filière élevage/lait en céréales et fourrages pour l'alimentation du cheptel en période de soudure : maïs, fourrage vert.
- marché export de contre-saison sur l'Europe: haricot vert, pois vert, melon, tomate-cerise, raisin de table;
- marché export de produits exotiques : gombo, patate douce;
- marché export de fruits tropicaux : mangue, papaye, passiflore.

Sur l'ensemble de ces créneaux, la faisabilité d'une production mauritanienne compétitive a été démontrée par des expérimentations terrain et programmes pilotes, sous conduite institutionnelle et/ou privée. Il est aujourd'hui nécessaire d'investir de manière soutenue dans l'adaptation des itinéraires techniques aux conditions spécifiques du pays pour atteindre les seuils qualitatifs et quantitatifs requis pour pénétrer durablement les marchés visés. Une part de ce travail a été amorcée par le PDIAIM, avec un relais au niveau de diverses entreprises privées et ONG leader dans leur domaine.

Les domaines de compétences à développer ne se limitent pas à la simple identification et introduction de variétés adaptées au climat. Les techniques de gestion de la fertilité des sols, de pépinière et bouturage, d'irrigation (goutte à goutte et par aspersion), la lutte phytosanitaire dans le cadre spécifique des bonnes pratiques agricoles, la tracabilité des produits dirigés vers les marchés d'exportation internationaux et d'une maîtrise des résidus sont autant de domaines dans lesquels un retard technique doit être comblé. Au stade post-récolte, les techniques de conditionnement et de gestion de la chaîne de froid seront critiques pour les filières d'exportation. Dans le cas du marché local et de l'import-substitution, l'introduction des techniques de conservation de l'oignon et de la pomme de terre seront essentiels pour la couverture des besoins nationaux sur la plus longue plage possible.

En plus de la maîtrise technique, la réalisation du plein potentiel de la Mauritanie dépendra de la capacité à mobiliser les ressources financières requises pour la réalisation des investissements liés à l'expansion de la production au delà du stade pilote. Ces ressources proviendront d'une part de l'État pour ce qui est du développement de l'infrastructure logistique et des mécanismes d'accompagnement, d'incitation et de promotion du secteur. Le secteur privé interviendra comme partenaire direct dès le stade de développement des filières et effectuera les investissements liés à l'expansion de la capacité productive, financés par des montages intégrant les fonds propres des structures nationales, des concours bancaires et les apports de partenaires étrangers, particulièrement dans les domaines liés à l'exportation.

Activités de transformation

Le grand succès de l'agroalimentaire de transformation en Mauritanie est la production, la transformation et le conditionnement du lait frais qui s'est implanté dans plusieurs régions au cours des dernières années (le poisson est un autre exemple dans le secteur halieutique). Avec le lait, les activités de transformation et de plus value sont réalisées sur une base industrielle par deux sociétés privées (une troisième est en voie de création).

L'impact de ces entreprises est manifeste sur plusieurs plans : au niveau de l'atteinte d'une sécurité alimentaire, d'une réduction des importations, d'une augmentation des revenus des paysans et d'une réduction de la pauvreté dans le secteur de l'élevage.

Dans les autres sous secteurs de l'élevage, l'industrie de transformation et de la plus value est quasi inexistante. Durant les années 90 quelques efforts modestes avaient été entrepris (usine de transformation des huiles oléagineuses, abattoir de Nouakchott) mais sans avoir à ce jour obtenus des succès commerciaux concrets. Le seul opérateur industriel local de transformation des cuirs et peaux n'effectue que des activités très primaires se limitant au nettoyage et à un premier traitement chimique partiel.

En revanche, les succès obtenus par la filière lait et poisson permettent d'être aujourd'hui plus optimistes quant à l'avenir, en Mauritanie, d'activités à plus forte valeur ajoutée, intégrant les populations à la base dans un système de production agro-industriel. Les entreprises opérant dans ce secteur ont su développer des formules d'encadrement, de collecte et de production garantissant un niveau de qualité élevé, sur un produit hautement périssable, dans un contexte fortement concurrencé par les importations européennes. Les choix technologiques, la stratégie marketing et la structuration organisationnelle de ces entreprises fournissent aujourd'hui à la Mauritanie des exemples concrets qui inspireront des formules analogues sur de nouveaux créneaux qui pourraient et devraient être développés à court et à moyen terme dont:

- traitement des cuirs et peaux jusqu'au niveau « wet blue »;
- production avicole plus intensive;
- préparation de légumes frais pour l'exportation;
- production de jus pour la consommation locale;
- production de produits variés en conserves;
- usine d'alimentation de bétail;
- transformation de produits frais en produits secs;
- production d'huiles et tourteaux.

Des projets spécifiques à certains de ces créneaux ont été développés et sont présentés sous forme de fiche en annexe B ci-joint.

Accompagnement de la croissance par l'État et ses partenaires

La stratégie agroalimentaire a été développée dans un contexte du développement du secteur privé qui agira comme moteur de l'économie appuyé dans ses efforts par un gouvernement qui facilitera son développement et la compétitivité internationale. L'investissement productif direct dans ces secteurs sera effectué et géré par le secteur privé. Toutefois, le rôle de l'Etat et de ses partenaires au développement sera déterminant dans la mesure où ces derniers mettront en place un cadre propice à l'émergence de ces activités. La création d'un tel environnement favorable nécessitera des actions soutenues dans plusieurs domaines:

- réalisation des infrastructures routières permettant le désenclavement définitif de zones porteuses : axe Rosso-Boghé, Nouakchott-Nouadhibou, Nouakchott-Kiffa;
- continuité à la mise en place d'une infrastructure structurante au niveau des développements hydrauliques et irrigués (puits pastoraux, préservations des mares et points d'eaux, canaux d'irrigation),
- développement de réseaux visant à maximiser la disponibilité des sols pour le pâturage (parcs pastoraux et organisation des parcours) adjacents et complémentaires aux activités agricoles des cultures,
- programme national et régional de recherche et développement des espèces génétiques les plus résistantes et productives.
- zone logistique aéroportuaire frigorifique destinée aux exportations de produits frais;
- zone portuaire dédiée à l'emportage et au branchement de conteneurs frigorifiques;
- mise en place d'un dispositif institutionnel de promotion du secteur agroalimentaire intégrant les acteurs gouvernementaux (agriculture, commerce, industrie, administration fiscale) et privés;
- mise en place d'un système informatisé de veille commerciale d'information sur les prix et volumes transigés dans le secteur agroalimentaire;
- mise en place d'un système informatisé de veille technologique d'information sur les méthodes, techniques et standards à utiliser dans le secteur pour en améliorer la compétitivité sur la base locale, régionale et internationale
- adaptation des réglementations douanières et fiscales afin de favoriser les activités exportatrices, particulièrement les régimes de TVA sur les intrants et équipements associés à l'agriculture;
- adaptation du port de Nouakchott aux conditions d'opération des produits agricoles (accessibilité, manutention, etc...);
- libéralisation des activités de transport intérieur et facilitation des passages routiers pour accéder aux installations logistiques du port de Dakar;
- appui à la création de dispositifs de soutien aux industries naissantes telles que les pépinières spécialisées en plants greffés, les stations de conditionnement et fermes pilotes;
- appui aux actions de recherche appliquée conduites en partenariat avec le secteur privé pour l'introduction de nouvelles activités et technologies;
- soutien au dispositif de vulgarisation agricole pour la capitalisation et la diffusion des acquis techniques développés au cours des divers programmes de recherche et développement;
- promotion des disciplines et carrières dans l'agroalimentaire auprès des instituts de formation et des jeunes diplômés afin d'attirer le maximum de compétences nouvelles dans le secteur;
- formation et perfectionnement des préposés et des techniciens de l'agriculture et de l'élevage, de même que des employés des institutions et organisations professionnelles qui encadrent les opérateurs.
- L'introduction, l'utilisation, l'intégration et la dissémination des nouvelles technologies de l'information à tous les niveaux de la chaîne de production et de commercialisation agroalimentaire en tant qu'outil essentiel d'augmentation des activités agroalimentaires et de la compétitivité des entreprises mauritaniennes.

La réalisation de ces ambitions dépendra en grande partie des moyens et méthodes dont se doteront les différents acteurs de la filière. Pour sa part, le gouvernement devra prendre les mesures nécessaires et promouvoir un réel développement institutionnel auprès de ses structures propres, secondé par une bonne gouvernance et une pleine participation de tous les acteurs. De son côté, le secteur privé devra être conscient des besoins particuliers en investissement, en commercialisation et en technologie, et prendre les dispositions nécessaires individuellement et en partenariat (investissement local et étranger) pour valoriser la filière et en augmenter la productivité, la qualité et la compétitivité à court et à moyen terme sur la scène régionale, et à long terme sur la scène internationale.

Une part importante de ces activités couvrent plusieurs champs de compétence du gouvernement. Il est important qu'une sensibilisation et une coordination des programmes soient entreprises afin de garantir le maximum de convergence entre les nombreux acteurs public et privé et assurer que les actions conduites sous d'autres programmes, relevant de services autres que ceux de l'agriculture et de l'élevage, se cadrent aussi dans le sens de la stratégie du gouvernement.

Finalement, que ce soit au niveau de l'élevage ou de la production agricole végétale, aucun programme de développement ne serait approprié sans un volet de formation et d'entraînement des proposés aux troupeaux ou à la production végétale, des techniciens qui les accompagnent, et des employés des institutions et organisations professionnelles qui encadrent les opérateurs. Cette professionnalisation touchera tous les niveaux d'activités et composantes des sous filières agroalimentaires, aussi bien en amont qu'en aval de la production, que de la veille commercialisation et technologique, que de la dissémination des informations requises par les différents acteurs de la filière.

Les projets

Suite à cette réflexion, les projets suggérés se veulent avant tout structurants du fait que ces investissements initiaux serviront de base et de tremplin à une multitude d'autres investissements complémentaires par les opérateurs privés. Ces principaux projets structurants sont :

- Production et valorisation de la gomme arabique
- Usine de transformation de la viande rouge,
- Valorisation des peaux,
- Usine de fabrication d'aliments de bétail,
- Mise en place d'un couvoir incubateur,
- Mise en place de ferme (s) de démonstration,
- Renforcement Institutionnel.

Perspectives 2015

Le potentiel à développer dans le domaine agroalimentaire d'ici 2015 est considérable. Sur cette période, la Mauritanie devrait être en mesure de valoriser une part importante de son potentiel et se positionner avantageusement sur un ensemble de créneaux à forte valeur ajoutée. Les tableaux en annexe établissent une projection de l'activité économique susceptible de se développer si des actions structurantes (tant sur le plan des infrastructures que du cadre institutionnel et réglementaire) sont réalisées et un environnement incitatif à l'investissement privé est instauré sur ces filières. Les retombées attendues se chiffrent à plusieurs dizaines de milliards d'Ouguiyas pour l'économie nationale, sur une diversité de filières tant de l'élevage que de la production végétale. De plus, de par la nature du secteur, cette croissance touchera d'une part le petit paysannat (développement des activités de collecte et de production décentralisée) et d'autre part sera créatrice d'emplois et génératrice de revenus ruraux et urbains.

Dans un contexte où les technologies sont appelées à jouer un rôle de plus en plus déterminant dans le futur, l'utilisation et l'intégration des nouvelles technologies de l'information seront un atout majeur à l'émancipation du secteur. Il faudra concilier l'objectif de la stratégie nationale pour le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTIC) qui est de donner une impulsion au développement national par une exploitation accélérée et adaptée des NTICs dans tous les secteurs de l'économie, et sur toute l'étendue du territoire national. Les NTICs auront une importance capitale pour augmenter les capacités du commerce et l'investissement dans le secteur agroalimentaire, aussi bien pour accompagner l'accélération de la croissance et de la productivité, que comme outil créateur d'emploi et générateur de revenus associé au développement national, local et communautaire.

SECTION I - PORTEE DE LA STRATEGIE

Les principales opportunités et contraintes du secteur agricole de la Mauritanie se résument comme suit :

Opportunités

- Le secteur agricole est un des principaux contributeurs au PNB;
- Le secteur est le plus grand créateur d'emploi et il existe une main d'œuvre abondante et économiquement inactive en Mauritanie;
- Dans le sud en particulier, l'environnement est très favorable à la production d'une culture variée;
- La pratique de l'élevage est bien connue, il s'agit maintenant de développer les produits à plus value et de maximiser les rendements des animaux (lait, cuir et peaux, cornes et onglons, etc.) jusqu'à ce jour délaissés ou non valorisés;
- La saison de production végétale coïncide avec la contre saison productive des pays du Nord (Europe); et,
- L'urbanisation et la sédentarisation des populations des dernières décennies ont modifié les coutumes et la demande alimentaire des mauritaniens.

Contraintes

- La majorité des petits producteurs agricoles (élevage ou culture végétale) n'ont pas les connaissances techniques ni commerciales nécessaires pour s'engager dans des productions diversifiées et de plus value;
- Les conflits au niveau de l'utilisation des sols entre les éleveurs et les producteurs agricoles s'accroissent annuellement;
- Les petits opérateurs n'ont pas de capital propre et ont très peu accès au capital requis pour initier les projets de développement nécessaires à la croissance du secteur;
- La notion de compétitivité régionale ou internationale, de la nécessité d'augmenter la qualité des produits et subséquemment de les exporter est encore méconnue de la majorité des acteurs de la filière;
- Absence des technologies nécessaires au développement concurrentiel des sous filières; et
- La population locale a une connaissance très limitée des valeurs nutritives associées à l'exploitation et la consommation d'un produit de qualité qu'il provienne de l'élevage ou de la production de fruits et légumes.

C'est dans ce contexte qu'a été développée une vision à long terme et stratégique du secteur agroalimentaire de la Mauritanie. Cette vision se situe dans une approche de réduction de la pauvreté, de développement des capacités locales et de la commercialisation des produits basée sur la demande nationale, régionale et internationale des consommateurs.

Six thèmes ont orienté la réflexion :

1.1 La diversification

Le secteur agricole de la Mauritanie est celui qui contribue le plus à la création d'emploi et la génération de revenus pour la population. C'est un élément vital dans le défi du pays de devenir sécuriser son alimentation, pour réduire la pauvreté et développer son économie dans le futur.

Pour la Mauritanie, le potentiel de diversification de la production agroalimentaire est très important tant en zone sahélienne que dans la région du Fleuve. En zone sahélienne, la construction de plusieurs barrages et retenues d'eau dans plusieurs régions du pays offrent de nombreuses opportunités aux petits producteurs sédentaires de jumeler l'élevage à la production maraîchère permettant ainsi aux producteurs de diversifier leurs activités et d'augmenter leurs revenus tout en subvenant aux besoins alimentaires de la population locale.

Par contre au niveau des grandes potentialités, c'est la zone du Fleuve, où les conditions agro-climatiques sont plus favorables et où l'agriculture irriguée intensive a été rendue possible par les importants investissements de mise en valeur des dernières décennies, que des gains considérables peuvent être réalisés. La diversification des cultures et le développement des pratiques semi-industrielles et industrielles offrent le plus grand potentiel au pays d'assurer une sécurité alimentaire à moyen et long terme et de développer un flux à l'exportation.

Le projet PDIAIM introduit en 1999, qui promouvoit la diversification des productions agricoles particulièrement dans la région du Fleuve, démontre déjà des résultats prometteurs traçant les grandes lignes du développement agricole pour le futur.

1.2 La valeur ajoutée

Que ce soit au niveau de l'élevage ou de la production de dattes, de riz, de fruits ou de légumes, la Mauritanie a le potentiel d'ajouter de la plus value à sa production. Cette valeur peut être réalisée sous différentes formes : la conservation, l'augmentation de la qualité, la sélection génétique, l'emballage, la transformation, et la commercialisation. Au niveau de l'élevage par exemple, les cuirs et peaux ne sont pas valorisés à leur potentiel, l'abattage industriel n'est pas pratiqué et la commercialisation des carcasses ou des morceaux de viandes de choix ne sont pas exploités.

Un renforcement des capacités et des connaissances des acteurs de la filière (gouvernement et secteur privé) sera nécessaire, ainsi que la mise en place d'une infrastructure performante répondant aux besoins de l'industrie.

1.3 La transformation

A ce jour, les opérateurs mauritaniens ont très peu investi dans la conservation ou la transformation de leurs produits. Ces activités permettraient une meilleure conservation des produits tout en permettant de les consommer sans en diminuer la qualité. La transformation

permettrait de limiter les effets des saisons sur les prix. Dans le moment, durant les hautes saisons de production, les surplus de produits sur les marchés font baisser les prix au delà du seuil de rentabilité des paysans. Durant les basses saison, les consommateurs doivent payer des prix exorbitants pour des produits importés ou dont la qualité laisse à désirer.

L'introduction de méthodes de conservation et de transformation permettront d'allonger la période de commercialisation des produits et d'utiliser les surplus de production qui seraient autrement perdus. De plus, la transformation offrira aux producteurs de nouvelles ouvertures pour leurs produits permettant d'accéder à de nouvelles opportunités d'affaires, de créer des emplois variés, de générer des revenus supplémentaires et par le fait même de créer une base de capital pour leur entreprise.

1.4 L'intégration des filières

L'agriculture est souvent pratiquée de façon monolithique en Mauritanie par des opérateurs préoccupés beaucoup plus par les coutumes traditionnelles et les besoins de survivre que par le développement ou la recherche de nouvelles opportunités économiques. Afin de maximiser les potentialités de générer plus d'emplois et de revenus et d'accroître leur compétitivité, les opérateurs devront dans le futur intégrer d'avantage les pratiques d'élevage avec celles de la production végétale, intégrer entre elles plusieurs production végétales et fruitières sur des périodes de production plus longues et complémentaires.

L'intégration des filières pourrait avoir un effet accélérateur sur les efforts de diversification des produits, sur l'intégration de nouvelles méthodes et technologies de production et sur l'ajout d'une plus value à la production actuelle.

1.5 L'industrialisation

L'augmentation de la compétitivité des filières sur la scène nationale et particulièrement sur la scène régionale et internationale exigera un mouvement vers une plus grande industrialisation de chacune des sous filières agricoles. Cette industrialisation permettra des gains substantiels aussi bien au niveau des volumes qui seront produits (vendus frais ou transformés) que des investissements qui pourront être réalisés suite à la professionnalisation des acteurs et grâce à l'augmentation des volumes. Dans cette perspective l'industrialisation envisagée par la stratégie ne doit pas être assimilée à la seule injection de capital et à la création de complexes agro-industriels fortement mécanisés. Elle doit plutôt être abordée du point de vue des pratiques de gestion et de développement des affaires qui y sont associées : normalisation des produits, contrôle des coûts, gestion de la qualité, capitalisation des ressources propres.

L'industrialisation qu'elle soit intensive ou semi intensive sera nécessaire dans un proche avenir si la Mauritanie désire réaliser ses objectifs de moderniser son économie, de lutter contre la pauvreté et de se tailler la place qui lui revient dans le développement économique de la région. Ce ne sera que par le biais d'une telle modernisation que les producteurs pourront espérer obtenir les économies d'échelles nécessaires à la baisse substantielle des coûts de production qui leur permettront d'augmenter leurs marges bénéficiaires.

1.6 La croissance redistributive

Générer une croissance redistributive à partir de l'agroalimentaire implique d'identifier les schémas productifs les plus susceptibles d'assurer des retombées auprès de l'ensemble de la population. Cette préoccupation favorisera les systèmes à forte intensité de main d'œuvre de même que les schémas de production décentralisée en paysannat. Les secteurs de l'agroalimentaire sont naturellement porteurs d'une croissance redistributive et ce, à plusieurs stades :

- revenus directs pour les éleveurs et paysans lors de la collecte de leurs produits;
- emploi rural pour la conduite des cultures et la récolte;
- emploi urbain pour les opérations de tri et de conditionnement des produits de même que les activités de transformation et d'exportation;
- amélioration de l'approvisionnement local en divers produits alimentaires et réduction des coûts.

Un tel impact est constaté dans le pays où, par exemple, dans les secteurs de l'agriculture irriguée et de la diversification agricole, l'impact en matière de lutte contre la pauvreté est crucial du fait:

- de l'importance des populations concernées: la zone où se pratique l'irrigation est en effet fortement peuplée, puisque les 4 wilayas en bordure du Fleuve (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaka) concentrent plus d'un tiers de la population du pays
- de l'importance des emplois générés et de la valeur ajoutée distribuée en milieu rural: la valeur ajoutée distribuée aux producteurs pour la seule riziculture a été estimée en 1997/8 par l'étude de la filière riz à 1,3 milliards UM; par l'importance des emplois et de la valeur ajoutée créés, le secteur constitue un levier capital pour la stabilisation des populations rurales et l'amélioration de leur niveau de vie, de l'importance jouée par le secteur dans la sécurité alimentaire: une grande partie des zones où se pratique l'agriculture irriguée se trouve en situation de déficit alimentaire chronique (notamment les 3 wilayas du Haut-Fleuve), et la production céréalière y joue un rôle capital dans la sécurisation alimentaire des populations rurales, par l'autoconsommation, qui représente environ 50% de la production rizicole des périmètres coopératifs (d'après l'étude de la filière riz).
- De l'importance de faire participer les différentes régions du pays au développement de leur potentiel. Des efforts considérables ont été déployés au niveau de la création d'activités économiques (agricoles et autres) dans les grandes Oasis, et autour des grands centres urbains dans le pays. Les résultats de ces efforts doivent être partagés entre les acteurs des différentes filières (élevage et agriculture végétale) afin qu'ils puissent profiter des meilleures pratiques développées, qu'ils puissent les adapter à leur situation personnelle où qu'ils soient, qu'ils puissent les répliquer auprès d'autres industries et les pérenniser à moyen et long terme.

1.7 La couverture géographique

La Mauritanie étant un pays à presque 80% désertique est limitée au niveau de sa production végétale et agricole par les conditions de ses sols, le niveau régional de pluviométrie, et les grands écarts de température souvent quotidiens sinon mensuels. De plus, autre que pour la

production du riz qui date de plusieurs décennies, et la production de dates qui jusqu'au début des années 90 était une production monolithique dans les Oasis, l'agriculture végétale et fruitière est une pratique récemment introduite (années 90) dont les activités sont en majorité localisées dans la région du Fleuve Sénégal.

La plupart des acteurs de cette filière sont nouvellement initiés aux cultures végétales semi-industrielles et n'ont pas à ce jour acquis les connaissances techniques, administratives et commerciales nécessaires au développement ordonné de la filière.

A ce niveau, le bilan à ce jour varie selon les zones géographiques du pays, dont les pratiques culturelles varient selon les contraintes spécifiques du terrain et les investissements structurants réalisés à ce jour:

Au niveau des Oasis

Du point de vue historique, les Oasis ont toujours joué un rôle prédominant, aussi bien social que culturel, ayant permis au fil des années la sédentarisation des populations locales. En zone oasienne, l'activité agricole repose essentiellement sur le palmier dattier. Les dates sont un ingrédient de base dans l'alimentation de la population, et l'apport du projet de développement des Oasis a permis de faire évoluer la culture des dates vers une activité économique à grande valeur ajoutée. Il reste beaucoup à faire pour que la date mauritanienne fasse concurrence à la date marocaine, algérienne ou tunisienne sur les marchés internationaux. A ce jour, la date mauritanienne n'est pas une variété à vocation exportatrice et n'a pas atteint le niveau de qualité nécessaire pour concurrencer sur les marchés extérieurs.

Les sécheresses des années 70 et 80 ont forcé bon nombre de mauritaniens à la sédentarisation auprès des Oasis et comme stratégie de survie, la pratique du petit élevage et la culture de certains légumes ont été initiées par plusieurs d'entre eux et les produits trouvent preneur auprès des populations avoisinantes.

Le projet de développement des Oasis Phase II favorise l'intégration des activités économiques des Oasis, en particulier celles des productions agricoles et d'élevage par la mise en place de mesure de gestion participatives, par des campagnes de sensibilisation et de formation des populations locales sur l'application de normes d'aménagement et de mise en valeur agricole, la lutte contre la désertification, le suivi phytosanitaire, la protection des végétaux et de l'environnement.

Au niveau des grands centres urbains

La Mauritanie a connu un des taux d'urbanisation le plus important de la Côte Ouest africaine durant les trois dernières décennies. L'exode vers les grands centres urbains (Nouakchott, Kiffa, Nouadhibou et Rosso) particulièrement des hommes à la recherche de travail a considérablement modifié l'approvisionnement alimentaire des centres urbains. Le développement agricole devient de plus en plus la responsabilité des femmes individuellement ou en coopératives.

L'urbanisation et le sédentarisme des populations ont fait émerger la pratique des petites cultures de légumes telle l'aubergine, le haricot, la carotte, la tomate, le poivron, le gombo et

le piment qui sont devenus des ingrédients consommés couramment dans les habitudes alimentaires des mauritaniens. Celles-ci se transforment graduellement pour inclure un plus grand nombre de produits variés (légumes, fruits, volailles, poissons) en supplément de la diète traditionnelle dominée par la viande.

En raison de ce changement, la périphérie des grandes villes se développe de plus en plus en une zone agricole de produits cultivés et commercialisés dans ces mêmes centres. Par contre, l'absence d'infrastructure de conservation, de préservation et de transformation résulte en une baisse des prix en période de haute saison lorsque les produits entrent tous sur le marché en même temps, et une hausse des prix (et des importations) en basse saison, période coïncidant avec une pénurie de produits.

La Vallée du Fleuve Sénégal et l'agriculture irriguée

La principale culture irriguée du pays est sans contredit la production du riz. Malgré les grandes surfaces irriguées et les efforts répétés mis au développement de cette culture durant les dernières décennies, la culture du riz demeure marginale au niveau de sa productivité par hectare, de sa compétitivité internationale et des revenus qu'elle génère pour les opérateurs. Malgré tout, le riz étant un des éléments de base dans l'alimentation des mauritaniens, sa production continuera à jouer un rôle important au niveau des efforts pour atteindre la sécurité alimentaire du pays.

Pour pallier aux faiblesses de cette filière et afin de valoriser le potentiel important qu'offre la zone du Fleuve, la diversification agricole et l'émergence d'un secteur privé professionnalisé et performant sont perçus comme les solutions les plus logiques au développement économique de cette région et de la Mauritanie.

SECTION II : PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Le but de la section est de cerner sans a priori les voies de croissance ouvertes à la Mauritanie dans le domaine de l'agroalimentaire.

2.1 Les marchés de l'agroalimentaire Mauritanien

2.1.1 Le marché local

L'auto consommation à travers le pays: une grande part de la production agroalimentaire de la Mauritanie est auto-consommée, reflétant une activité essentiellement agro-pastorale de la population. Selon les filières, on constate qu'une part plus ou moins grande de la production nationale est effectivement commercialisée. Par exemple, seule une part infime de la production laitière nationale est effectivement conditionnée et commercialisée. Dans le cas du riz cependant, le secteur recèle de petits producteurs et groupements coopératifs où l'autoconsommation joue un rôle important. Il a attiré une population d'entreprises privées produisant dans une perspective exclusivement commerciale. Ce phénomène de forte autoconsommation de la production aura un impact sur le développement d'un commerce sur certaines denrées pour lesquelles une frange importante de la population hésitera à affecter leurs ressources monétaires .

Le développement de la demande urbaine (individuelle et industrielle) : à l'opposé du courant de l'autoconsommation, la forte urbanisation des dernières années a créé une demande de produits agroalimentaires frais et transformés. La profondeur de ce marché est encore mal appréhendée, d'une part en raison de la transformation des habitudes alimentaires constatée au cours des dernières années, d'autre part en raison du sous-approvisionnement du marché en raison de fortes fluctuations saisonnières qui imposent aux consommateurs des périodes assez longues de pénurie (ou de cherté) sur divers produits de base. Ces éléments sont indicateurs d'un sous-approvisionnement de ce marché et donc d'un potentiel de croissance important pour les producteurs.

La satisfaction de la demande enclavée : la sédentarisation ne se manifeste pas seulement au niveau des grands centres urbains mais également autour des Oasis et retenues d'eau. Il se crée à l'intérieur du pays une réelle demande pour des productions agricoles de diversification (fruits et légumes en particulier), demande qui, pour l'instant, demeure largement insatisfaite en volume et en qualité, du fait du caractère récent de l'introduction de ces pratiques en zone enclavée. Les gains de productivité importants qui pourraient être matérialisés au niveau de ces zones, quoique modestes vis-à-vis du potentiel des centres urbains, demeurent significatifs du point de vue des populations concernées, la plupart du temps les plus fortement touchées par la pauvreté.

La substitution des importations régionales : un flux important d'importations, d'abord à partir du Sénégal mais également à partir du Mali (mangues et agrumes) et de la Côte d'Ivoire (bananes), s'est développé pour combler le vide laissé par la capacité limitée des producteurs nationaux à assurer l'approvisionnement du marché mauritanien. Une production nationale pourrait cependant se développer et remplacer une part importante de ces flux pour ne laisser inoccupés que les créneaux où la saisonnalité de certaines des productions empêche de satisfaire pleinement les besoins locaux.

La substitution des importations internationales : la Mauritanie importe une part de ses besoins directement à partir de l'Europe. Les tableaux en annexe C indiquent des flux importants en matière de volaille congelée, produits laitiers (lait UHT, concentré et en poudre), de fruits et légumes frais (notamment les oignons, les pommes de terre, les carottes), de jus de fruits, de conserves (pois verts et mélanges) et de préparations alimentaires (pâtes et préparations). Ces importations sont destinées à satisfaire une demande avant tout urbaine que les entreprises locales ne parviennent pas à satisfaire en volume, en qualité, prix et/ou en temps opportun. Parmi les tentatives de substitution aux importations on notera les progrès de la filière lait locale qui est parvenue à s'imposer sur un créneau très concurrentiel, voire subventionné. Cette réussite permet d'être optimiste sur d'autres créneaux substantiels tels que les oignons, la pomme de terre et la volaille congelée. On note également des importations de sucre très importantes (dépassant les 100.000 tonnes annuellement), qu'il serait intéressant de rapprocher de la consommation nationale effective afin de vérifier l'opportunité d'une production sucrière nationale. De même, vu l'ampleur des volumes en cause, l'opportunité d'implanter une stratégie de substitution aux importations d'huile (13.991 T en 2000) ou de développer la production de blé (importations de 60.000 T de froment et 114.000 T de farine en 2000) dépendra d'analyses détaillées afin de dégager la faisabilité et les conditions éventuelles d'une production compétitive.

L'intégration des filières : le développement d'un élevage sédentarisé sous l'impulsion du développement de la filière laitière ouvre un potentiel important pour la fourniture d'aliments de bétail qui permettront de stabiliser la production et de gérer les soudures. De la même manière, le développement de l'aviculture pourrait également induire la création d'une demande pour une production d'aliments complets. La fabrication des aliments suscitera une production locale de cultures fourragères et de céréales, de même qu'elle ouvrira un marché pour des tourteaux et autres déchets récupérables qui pourront contribuer à la rentabilisation de l'agro-industrie.

2.1.2 Le marché sous-régional

La demande des pays côtiers ne pourra, à l'avenir, que croître du fait de leur croissance démographique. Cette demande augmentera non seulement en volume mais aussi au niveau de la variété des produits. Celle-ci ne pourra pas être totalement supportée par la production locale de chacun des pays ce qui ouvrira des opportunités commerciales à ceux qui sauront développer et maximiser leurs capacités de production dans les créneaux dont la demande augmente. La concurrence se développera partout et à tous les niveaux dans la région et ce seront les plus productifs et ceux dont la veille commerciale est la plus efficace qui s'accapareront et se partageront les marchés dans l'avenir.

i. Produits et filières traditionnels

L'exportation traditionnelle du bétail sur pieds vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (bovins et ovins), et plus récemment, des camelins vers les pays du Maghreb est appelée à augmenter dans le futur. Il n'existe pas de statistiques officielles, mais une étude en cours estime que la demande actuelle progresse pour avoir atteint en 2 000 près de 23 000 tonnes d'équivalent carcasses (générant environ 9 milliards UM).

Il en est de même au niveau du riz, seuls les hauts niveaux de douanes protègent actuellement les producteurs nationaux contre l'importation de produits de meilleure qualité et de moindre coûts. Ces barrières tarifaires sont appelées à disparaître graduellement dans le futur au fur et à mesure que la Mauritanie augmentera ses relations commerciales avec le monde extérieur. Des choix stratégiques devront être pris et le mouvement vers la diversification des filières agricoles devra être accéléré afin de pallier aux effets négatifs sur les producteurs et leurs employés des pertes qui seront perçues dans cette sous filière, à moins que des gains de productivité significatifs rendraient son exploitation rentable .

ii. La substitution des importations régionales

La substitution des importations régionales quoique très prometteuse requiert une discipline et une professionnalisation des acteurs car à ce niveau, les opérateurs ne peuvent plus dissimuler leurs inefficacités et leur manque de compétitivité derrière des barrières tarifaires nationales.

Les exportations de viande (carcasses et produits à haute valeur) vers les pays côtiers ont été, au cours de la précédente décennie, concurrencées par des importations en provenance d'Europe de quartiers grandement subventionnés (système des restitutions). Ces subventions étant désormais proscrites par les accords de l'OMC ouvrent des opportunités aux producteurs mauritaniens. Il faut cependant relativiser ce créneau du fait des statistiques récentes d'importation sous-régionales pour cette catégorie (un peu plus de 4000 tonnes sur l'Afrique de l'Ouest en 2000), qui indiquent une autosuffisance progressive.

Pour prendre avantage de ces opportunités, les éleveurs et commerçants mauritaniens devront développer des capacités locales de substitutions de ces produits. Le gouvernement et le secteur privé devront collaborer à mettre en place l'infrastructure nécessaire à ces développements. Il faudra de plus que chacun développe les connaissances pertinentes aussi bien au niveau technique que de commercialisation.

Toutefois, sur certains créneaux, une stratégie de déplacement des importations européennes pourrait ouvrir des opportunités considérables à la Mauritanie. C'est le cas des importations de lait UHT par la sous-région où des aménagements fiscaux au niveau des emballages et d'autres actions au niveau de l'optimisation des coûts et au développement d'économies d'échelles pourraient ouvrir des opportunités sur le Sénégal et la Côte d'Ivoire. De même, le créneau des importations d'oignons et de pommes de terre, établi à plus de 90.000 tonnes et 40.000 tonnes respectivement, pourrait être visé à terme par la région du Fleuve en visant une production de niveau qualitatif comparable et présentant des capacités de conservation suffisantes. Sur ces deux créneaux, souvent réputés « imprenables », il est important de rappeler les succès du Niger (oignons) et du Mali (pomme de terre) qui sont parvenus à déplacer la concurrence hollandaise sur le marché de la Côte d'Ivoire, ceci sur plusieurs mois, avec des volumes de quelques dizaines de milliers de tonnes.

2.1.3 Le marché export

Mis à part le secteur halieutique, la Mauritanie est largement absente du commerce international dans le secteur de l'agroalimentaire. Le commerce international en produits

agroalimentaires couvre un champs très vaste sur lesquels la Mauritanie pourra tenter de se positionner.

i. Les produits frais

Ce créneau, essentiellement associé aux fruits et légumes, se divise en productions de contre-saison et en produits exotiques spécifiques aux zones tropicales et équatoriales. Accessible à plus ou moins brève échéance selon qu'il s'agisse de cultures saisonnières (légumes et maraîchage) ou pérennes (arbres fruitiers), ces marchés nécessitent aujourd'hui une solide maîtrise des techniques de production intensives de même que d'investissements substantiels en systèmes post-récolte (froid, tri et calibrage) et logistiques (fret aérien et logistique maritime). Ces marchés sont aujourd'hui très porteurs en raison de la volonté des maisons de distribution du Nord de proposer une offre « désaisonnalisée » et la plus large possible, le tourisme et la communication de masse ayant ouvert les horizons de consommation sur des produits plus exotiques. D'autre part, certaines opérations de valorisation, associées essentiellement à l'emballage et la préparation, consomment beaucoup de main d'œuvre, ce qui induit l'intérêt d'une délocalisation d'une part de plus en plus importantes des opérations de préparation vers les zones à faible coût de main d'œuvre. Ce créneau pourrait s'avérer très porteur pour la Mauritanie, ouvrant des débouchés de plusieurs dizaines de milliers de tonnes, en raison d'une conjonction d'avantages comparatifs en matière de coûts, de proximité et de compatibilité agro-climatiques. Cependant, outre les acquisitions de compétences et l'investissement substantiel nécessaire, qui posent des défis de taille, il faudra également prendre en compte les normes et standards ainsi que la réglementation de plus en plus contraignante en matière d'hygiène et salubrité associée au secteur. Toutefois, le fait que la Mauritanie ait pu fonctionner sur le créneau halieutique permet d'être optimiste quant à la capacité du secteur privé local à s'adapter aux exigences sanitaires les plus contraignantes.

ii. Les niches

Petit créneau d'exportation, les produits de niche peuvent, pris collectivement, constituer un secteur non-négligeable. Des expériences dans ce domaine ont été tentées sur une production de fromages fins par exemple. L'introduction de la technologie UHT pourra déboucher sur des exportations de lait de chamelle à destination des marchés de spécialité. Le positionnement durable sur ces niches requiert souvent un travail marketing de pointe afin de proposer un produit exotique, mais également rassurant pour le consommateur.

iii. Les matières premières

Historiquement, la Mauritanie a approvisionné l'Europe en produits tels que la gomme arabique, en cuirs et peaux, alors qu'aujourd'hui ces flux sont devenus marginaux face au volume global du commerce international de ces produits. Les opportunités demeurent et certains pays, par exemple le Tchad et le Soudan pour la gomme arabique, sont parvenus à pénétrer le marché de manière durable et conséquente (voir annexe B). Sur le marché des cuirs et peaux, les peaux d'ovins et de caprins représentent un créneau porteur, cependant le marché requiert un niveau de transformation préalable plutôt que la fourniture de peaux brutes. Comme pour la gomme arabique, la base d'approvisionnement existe cependant le défi est de susciter l'émergence d'un dispositif privé performant de collecte/conditionnement/exportation.

Sur des créneaux moins associés aux activités de collecte, des réussites telles que l'introduction de la culture du sésame au Burkina Faso par une entreprise privée mérite d'être mentionnée. Le positionnement sur les créneaux des produits de base nécessite cependant une analyse très poussée des conditions de compétitivité face à l'offre internationale.

2.2 Les secteurs porteurs

2.2.1 L'élevage

i) Description du secteur

L'élevage joue toujours le rôle primordial au niveau de la sécurité alimentaire de la population et particulièrement pour l'autoconsommation (plus de 70% de la production annuelle nationale et environ 15% de la production annuelle totale de la viande).

Durant les deux dernières décennies, les habitudes alimentaires des mauritaniens se sont modifiées graduellement et particulièrement pour les populations urbaines. Quoiqu'ils demeurent de grands consommateurs de viande rouge, les mauritaniens incluent de plus en plus de volailles, de légumes et de poissons dans la diète quotidienne, en complément et substitution de la viande. Ces nouvelles tendances ouvrent de nombreuses opportunités de diversification, de nouvelles sources d'emploi et de génération de revenus pour les populations.

Trois systèmes de production souvent complémentaires sont pratiqués en Mauritanie.

L'élevage extensif est le système le plus pratiqué. C'est un élevage transhumant qui repose presque essentiellement sur le déplacement des troupeaux dans le pays selon les saisons, la pluviométrie et l'accès aux pâturages. Les qualités de cet élevage tiennent notamment aux capacités des éleveurs à maintenir leurs animaux en bon état, à la bonne valeur fourragère des pâturages de saison de pluie, à la rotation des pâturages, qui évite les carences alimentaires et coupe le cycle des parasitoses, et à la production d'un animal sain et très résistant.

L'élevage sédentaire est surtout pratiqué dans la Vallée à proximité des points d'eau et est un des principaux reliquats des grandes sécheresses qui ont beaucoup modifié les pratiques traditionnelles de l'élevage et poussé un grand nombre de petits producteurs à se relocaliser près des points d'eau et des centres urbains.

L'élevage péri-urbain s'est développé aux alentours des grandes villes pour répondre principalement à la demande de lait des milieux urbains et cela surtout depuis la construction de laiteries.

L'élevage avicole semi industriel pratiqué à proximité des centres urbains fait partie de ce même cadre. Il consiste essentiellement à commander des poussins en Europe ou dans la sous-région et à les élever sur place avec des méthodes d'alimentation intensives. L'élevage avicole traditionnel est pratiqué dans presque toutes les régions du pays. A ce jour il satisfait à la demande locale. Le poulet est essentiellement un produit complémentaire (de remplacement) à la viande dans la diète alimentaire des populations.

De ces effectifs, ce sont les revenus générés par les élevages de camelins et bovins laitiers associés aux troupeaux d'élevage intensif et semi-intensif qui sont les plus productifs et qui génèrent le plus de revenus par tête d'animal (l'isolation des femelles en lactation pour la production laitière est la raison majeure de la hausse des revenus). Toutefois, ce phénomène de sédentarisation, associé ou non à la commercialisation de la production laitière, est relativement récent et il est estimé que ce phénomène ne touche qu'une faible proportion du cheptel national, comme le démontre le tableau ci-après :

Proportion du cheptel sédentaire :	
Bovins Fleuve :	3,5%
Camelins :	0%
Proportion du cheptel laitier	
Bovins :	0,8%
Camelins :	0,8%

Depuis quelques années, un nombre croissant d'exploitants complètent les activités d'élevage avec des activités agricoles (souvent maraîchères) réussissant ainsi à obtenir des entrées de revenus plus constantes leur permettant une meilleure stabilité financière. Les petits animaux et les petits troupeaux sont les moins productifs et générateurs de revenus bien qu'ils représentent le principal créneau pour l'exportation de cuirs et peaux.

En l'an 2000, la consommation individuelle nationale, calculée à partir des estimations de production (consommation apparente) a été de 19 kg/habitant pour la viande rouge, et 3,2 kg pour l'aviculture. Cette consommation a accusé une forte baisse au cours des dernières décennies (elle était estimée à 30 kg/habitant en 1981), due essentiellement à la diversification du régime alimentaire, et au développement de la consommation de poisson, notamment à Nouakchott.

Il semble cependant que cette tendance à la baisse se soit ralentie voire annulée au cours des dernières années, ce qui permet de prévoir une croissance à venir de la demande intérieure au moins égale à la croissance démographique, dans la mesure où l'offre disponible est suffisante pour assurer une relative stabilité des prix.

ii) Filière viande rouge

L'élevage joue toujours le rôle primordial au niveau de la sécurité alimentaire de la population et particulièrement pour l'autoconsommation (plus de 70% de la production annuelle nationale et environ 15% de la production annuelle totale de la viande).

La vulnérabilité des éleveurs s'exprime notamment en termes de taille du troupeau, d'accès et d'utilisation durable des ressources pastorales et en eau, ainsi qu'en termes d'accès aux marchés et aux services et intrants de l'élevage.

Afin de satisfaire à la fois aux besoins alimentaires de la population, aux coutumes mauritaniennes et afin d'accroître les revenus des participants, les tendances futures relatives à l'élevage demanderont un niveau de professionnalisation plus marqué de la part des éleveurs.

Il n'existe à ce jour pas de courant d'exportation de carcasses ou de viande congelée d'origine de la Mauritanie, la rentabilité des telles opérations n'a pas encore été établie, sauf sur

certaines filières de niche. La vente de quartiers en cartons dépendra entre autre du fonctionnement rentable et durable du nouvel abattoir de Nouakchott, sa mise aux normes internationales, l'amélioration du statut sanitaire de la Mauritanie, et la mise en place d'un système reconnu de contrôle sanitaire. La situation actuelle de l'abattoir devra être régulariser afin de permettre à une telle opportunité de se réaliser.

iii) Filière lait

La consommation individuelle en lait et produits dérivés est particulièrement élevée en Mauritanie (0,49 kg/habitant/jour, soit environ 471 000 tonnes/an pour l'ensemble du pays). Cette consommation est alimentée, pour l'essentiel, par l'autoconsommation, qui absorbe 95% de la production nationale.

Ce sont les revenus générés par les élevages de camelins et bovins laitiers associés aux troupeaux d'élevage intensif et semi-intensif qui sont les plus productifs et qui génèrent le plus de revenus par tête d'animal. On constate le découplage de certains troupeaux transhumants bovins et camelins en deux parties étroitement liées: une partie "atelier laitier" et une partie transhumante. Avec un prix de 113 UM/litre à la collecte et de 260 UM/litre au détail, la filière laitière est financièrement rentable, tant au stade du producteur que du centre de collecte/conditionnement. La rentabilité pour le producteur pourrait d'autre part être largement améliorée, notamment par une rationalisation de l'alimentation des animaux qui pourrait être considérablement améliorée par l'existence d'une usine d'aliments d'animaux.

Le lait produit est de plus compétitif en termes de prix par rapport au lait UHT importé. Le volume d'activité serait, d'après certaines estimations, en croissance de 10% sur les années passées, grâce à une substitution partielle aux importations de lait UHT et, dans une certaine mesure, de lait concentré, attestée par la tendance décroissante de ces dernières.

Cette sous filière a connu un développement considérable durant la dernière décennie particulièrement suite à la mise en production de laiteries privées dans la région de Nouakchott et leur régionalisation subséquente. Ce développement par le secteur privé a ouvert de nouvelles opportunités aux éleveurs situés dans les régions où sont installées les laiteries leur permettant d'augmenter leurs revenus parfois de façon substantielle, mais surtout leur permettant des entrées de fonds plus constantes. Le développement de cette filière a de plus permis une substitution des importations de produits laitiers dans le pays. La croissance de cette sous filière aboutira peut-être dans le futur à la commercialisation de certains produits niches vers les marchés régionaux et même internationaux (lait, fromages, yaourt, etc...).

iv) Cuirs et peaux

Le potentiel de production de cuirs et peaux qui pourrait être associé au cheptel Mauritanien est largement supérieur au commerce qui est effectivement répertorié. Il est possible qu'une part importante de cette production soit actuellement vendue à l'état brut et trouve marché dans les pays avoisinants via le secteur informel, hors des marchés organisés, échappant ainsi au contrôle du gouvernement et des opérateurs intéressés à développer cette sous filière.

Pour l'éleveur, c'est une opportunité non réalisée à son potentiel. L'observation du marché local porte à croire qu'actuellement la majorité des peaux sont vendues au plus offrant lors de l'abattage. Celles-ci sont souvent malpropres, plus ou moins bien découpées et très peu

valorisées par les éleveurs. Les acheteurs prennent avantage de cette situation en offrant des prix très bas à l'achat. Le prix du cuir sur le marché local (1000 UM pour un cuir de bovin) ne représente que 10% du prix à l'exportation en Europe. La plus-value devient le domaine des trafiquants et des acheteurs étrangers éventuels.

La capacité de transformation nationale se limite à une entreprise commerciale d'une capacité maximale de 100,000 peaux annuellement (qui est loin d'être réalisée), localisée dans une banlieue de Nouakchott dont la raison sociale est le traitement primaire des peaux. Cette société ne fait que le premier traitement (phosphate / chaux / eau) et le séchage à l'air des peaux qui sont ensuite vendues à des commerçants qui les exportent vers l'Europe. Cette sous filière, particulièrement dans le cas des peaux d'ovins et de caprins, pourrait s'avérer extrêmement importante en matière de valorisation du cheptel, car tout comme la sous filière lait, elle pourrait être une source très porteuse de revenus pour les éleveurs tout en étant génératrice de devises étrangères pour la Mauritanie lors des exportations.

v) L'aviculture

L'aviculture est pratiquée de façons traditionnelle et semi industrielle en Mauritanie. L'aviculture semi-moderne est pratiquée dans les centres urbains. Elle consiste essentiellement à commander des poussins en Europe ou dans la sous-région et à les élever sur place avec des méthodes d'alimentation intensives. Au niveau semi industriel, le développement de l'aviculture à grande échelle se heurte principalement au manque de disponibilité d'intrants au niveau national (poussins, aliments, contrôles sanitaires, etc...) et d'infrastructure (couvoirs) résultant au recours à l'importation pour la quasi totalité des besoins. Ce problème s'ajoute à l'inexpérience et à la méconnaissance des techniques modernes à utiliser pour maximiser les résultats des grandes productions sous abri par les quelques producteurs actuels de taille moyenne.

La consommation actuelle de viande blanche est estimée à 8 400 tonnes, dont 58% est approvisionnée par l'aviculture traditionnelle, 25% par l'aviculture intensive, et 17% par les importations qui diminuent parallèlement au développement de la production locale.

Dans le domaine de la production traditionnelle avicole, il existe un nombre considérable de petits éleveurs (1 à 150 poussins) dont la contribution à l'alimentation nationale offre un potentiel élevé. Un bon nombre de ces petits producteurs se livrent aussi à l'élevage d'autres petits animaux et même à la production maraîchère élémentaire. Tout comme les éleveurs industriels, ces petits éleveurs sont à la merci des importateurs d'intrants. Par contre, étant donné leur taille, ces derniers ne sont pas assujettis aux conditions économiques régissant les grands éleveurs, ce qui les positionne bien pour alimenter le marché local et subvenir au minimum à leurs besoins alimentaires et monétaires.

La consommation de produits avicole est appelée à croître durant la prochaine décennie au moins au rythme de la croissance démographique, ce qui implique le potentiel d'un marché considérable à développer. La consommation annuelle per capita des Mauritaniens s'avère beaucoup moins importante que celle de plusieurs des pays avoisinants. Si la tendance actuelle relative au changement des habitudes alimentaires se poursuit durant la prochaine décennie, elle pourrait résulter en une augmentation considérable qui pourrait même doubler durant les 10 prochaines années si les produits sont disponibles.

L'analyse comparative du tableau ci-dessous des statistiques de production, d'importation et d'exportation démontre clairement le retard du développement de l'industrie mauritanienne dans ce secteur. En effet, les importations mauritaniennes de produits de volailles sont égales et même surpassent celles des pays limitrophes du Sénégal et de la Côte d'Ivoire malgré le fait que la population de la Mauritanie soit de plusieurs fois inférieure à celle de ces pays (près de 4 fois inférieure à celle du Sénégal et près de 6 fois à celle de la Côte d'Ivoire).

VIANDES ET ABATS COMMESTIBLES – VOLAILLES

ANNÉE 2000 (tonnes)

	Mauritanie	Sénégal	Mali	Gambie	B.Faso	Niger	C.Ivoire	Ghana
Production	3,960	64,100	29,200	1,150	25,600	23,200	52,800	16,380
Importations	2,762	1,789	0	1,133	196	411	2,861	8,898
Exportations	0	0	0	0	0	0	0	78
Consommation	6,722	65,889	29,200	2,283	25,796	23,611	55,661	25,200
Population/2000	2,670	9,481	11,234	1,305	11,937	10,730	14,786	20,212
Provisions Kg per capita	1.6	7.0	2.6	0.9	2.3	2.2	3.5	1.9

* FAO statistics database 2001

Les œufs sont consommés couramment et font partie depuis longtemps des habitudes alimentaires des Mauritaniens. Il y a très peu d'importation des œufs de consommation et la population se satisfait de la disponibilité actuelle du produit. Dans ce contexte, il existe une opportunité de développer des couveuses pour la production d'œufs de consommation. Une étude de faisabilité devrait pouvoir identifier la demande et les conditions techniques et opérationnelle d'une telle initiative.

2.2.2 Les fruits et légumes frais

L'introduction des fruits et légumes frais est relativement récente en Mauritanie. Tel qu'il a été dit, le marché pour ces produits est en pleine structuration et est encore loin de son point d'équilibre. Ainsi, il est approvisionné tant bien que mal par une production locale fortement saisonnière, des importations régionales et des importations de produits de substitution à partir du Nord. La captation et le développement rapide de ce marché par les producteurs nationaux ouvrent des opportunités de revenus pour plusieurs types de systèmes de production. Ces systèmes, analogues à ceux qui se sont développés dans la sous-région dans des pays comme le Mali et le Burkina Faso, nécessiteront soit la constitution d'une base paysanne intégrée à un circuit de collecte et de distribution sur les centres urbains, soit la constitution de pôles de production employant une main d'œuvre agricole importante. Les schémas plus intensifs et mécanisés seront surtout associés aux productions de pointe pour l'exportation qui nécessitent une maîtrise serrée des calendriers culturaux et un resserrement des plages de récolte pour une programmation pointue du conditionnement et de la logistique.

Le maraîchage, non pris en compte dans l'enquête agricole, représenterait une superficie additionnelle de l'ordre de 1.200 ha (produisant 30.000 tonnes), cultivés principalement en contre-saison. Des superficies additionnelles en production fruitière (bananes, mangues) ont également été développées au cours des dernières années dans la perspective de combler la forte demande en fruits des marchés urbains, particulièrement Nouakchott. Le développement d'une expertise locale en culture irriguée étendra la planche de disponibilité du maraîchage, de même qu'elle assurera une production fruitière conséquente. De plus, les programmes pour l'exportation apporteront un débouché additionnel une fois que le marché national aura été saturé. Dans ces conditions on peut s'attendre à une nette augmentation des surfaces emblavées, particulièrement dans la Vallée du Fleuve Sénégal, avec des conséquences directes en matière d'emploi et de redistribution de revenus en milieu paysan.

La gamme de fruits et légumes ayant un avenir en Mauritanie, et particulièrement dans la Vallée du Fleuve Sénégal, est relativement étendue, bien que sous-exploitée. Voici une série de produits pour lesquels un potentiel de développement indéniable existe, tant pour subvenir aux besoins nationaux que dans des perspectives d'exportation régionales ou à l'export (l'annexe B présente des fiches-produit individuelles):

Le melon : Introduit par le PDIAIM, la production locale de melons a remplacé les importations espagnoles (Las Palmas) et sénégalaises. La demande est estimée à plus de 5 tonnes jour sur Nouakchott, à des niveaux des prix rémunérateurs situés entre 100 et 200 UM par kg au stade détail, soit un marché solvable de plus de 200 millions d'UM pour ce seul produit. D'autre part, le marché européen du melon de contre-saison, sur lequel la Mauritanie jouit d'avantages indéniables, se chiffre à plus de 160.000 tonnes annuellement.

Le maraîchage : Centrée sur la contre-saison froide, la production maraîchère (tomate, poivron, chou etc.) se développe difficilement en raison de son caractère hautement spéculatif associé aux fluctuations rapides du marché en cas de sur-approvisionnement (malheureusement chronique sur cette plage de temps). Un premier programme d'aide incitatrice du PDIAIM a encouragé des producteurs à cultiver la gamme des produits maraîchers à contretemps, en période chaude ou d'hivernage, avec des résultats encourageants.

Il apparaît possible, avec l'introduction de techniques d'irrigation, de drainage et de lutte phytosanitaire d'étendre la plage de couverture des besoins locaux à plus de 9 mois.

L'oignon : Il s'agit d'un produit de base dans la consommation des ménages, non-seulement en Mauritanie mais sur l'ensemble de la sous-région. Les besoins courants de la Mauritanie et de la Sénégalie sont essentiellement couverts par des importations, à la différence d'autres zones sahéliennes comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger qui sont parvenus à couvrir une part importante de leur consommation intérieure. Des tests de production en variété Violet de Galmi (variété ayant fait le succès de la filière oignon au Niger) ont donné des succès techniques en amont du Fleuve Sénégal. Toutefois, des difficultés de commercialisation et de stockage ont limité la portée de l'expérience. Le potentiel de production de l'oignon sera limité par la période propice de production (froide). Cependant l'introduction de techniques de conservation pourra, à l'instar du Mali, étendre la période de disponibilité sur plusieurs mois et maximiser la couverture des besoins par une production locale.

La pomme de terre: Autre produit d'importation, associé aux importations d'oignons, la problématique de la pomme de terre est analogue. Il s'agit de développer les itinéraires techniques et les méthodes post-récolte pour étendre la période de conservation et donc de disponibilité sur le marché. Des tentatives ont eu des succès mitigés jusqu'ici, se butant à une disponibilité de semences adaptées et à un premier stade de blocage commercial de la part des opérateurs économiques impliqués dans la commercialisation des produits importés.

Les agrumes : Seconde catégorie de fruits à l'importation après les pommes (probablement supérieur si on compte les importations du Maghreb), la production d'agrumes pourrait avoir un avenir dans les zones en amont du Fleuve Sénégal qui n'ont pas été touchées par les remontées salines. Plus pour le marché local que pour l'exportation, la production d'agrumes peut être un créneau intéressant pour le paysannat moyennant la diffusion de matériel végétal adapté et performant, de même que par une diffusion des techniques d'irrigation et de culture associées à la production fruitière. Le marché local pour une production d'agrumes à un prix compétitif peut, à l'instar des pays de la sous-région, s'avérer considérable tant du point de vue de l'autoconsommation, du commerce intérieur en frais et de la transformation artisanale en jus. Les perspectives à l'exportations sont cependant limitées et dépendront des performances observées sur certains éléments de la gamme.

La mangue : Production adaptée au climat soudano-sahélien. Des plantations ont été réalisées tant dans la vallée qu'en zone oasienne. La plupart des arbres résistent malgré un manque évident de technicité des exploitants (irrigation et taille) et l'utilisation d'un matériel végétal d'origine non-certifiée. L'observation de la production locale permet d'envisager une production tardive en mangues colorées qui constitue un créneau porteur à l'exportation. Sur le marché local, une telle production viendrait en complément des productions maliennes et sénégalaises qui approvisionnent le marché de mars à septembre.

La banane : Produit prisé par les marchés urbains, essentiellement fournis par la production ivoirienne qui transite par Dakar, la production de bananes a été introduite de façon lucrative par divers producteurs indépendants et les surfaces emblavées approchent les 50 hectares dans la Vallée pour une production qui peut être estimée à 1.000 tonnes et une valeur totale de plus de 200 millions UM pour cette seule production locale. Si la production à l'export demeure problématique à part sur le créneau bio (accessible dans le schéma industriel des Grands Domaines de Mauritanie), la couverture des besoins locaux représente une

opportunité non-négligeable pour des entrepreneurs agricoles capables de maîtriser des techniques intensives.

Les exportations de contre-saison : Ouverture considérable, les productions de contre-saison sur l'Europe permettent à la Mauritanie de desservir un marché largement supérieur à son marché intérieur. Les avantages comparatifs de proximité et de compatibilité climatique durant la période de contre-saison permettent d'envisager une production rentable de la gamme entière des produits de contre-saison : haricots verts, pois verts, melons (voir ci-dessus), tomates cerise. Cette opportunité n'est ouverte avant tout qu'aux producteurs et groupements disposant des capacités techniques (investissements et savoir-faire) permettant d'atteindre les rendements quantitatifs et qualitatifs suffisants pour garantir la rentabilité de l'exportation en elle-même, car sur ces créneaux l'écoulement local des écarts sera rapidement plafonné. La proximité de l'Europe permet d'envisager l'exportation maritime de ces produits, traditionnellement exportés par avion. La réussite de ce pari pourrait repositionner la Mauritanie en termes de coûts comme concurrent direct des pays du Maghreb (Maroc, Égypte).

Les exportations exotiques : En plus des produits de contre-saison, ces dernières années ont vu une forte croissance des créneaux dits « exotiques ». Cette gamme, composée du gombo, de diverses variétés de piments, de tubercules tels que la patate douce, de racines telles que le gingembre, sont devenus des marchés d'importance sur lesquels la Mauritanie peut se positionner comme origine de référence en plus de développer une consommation locale ayant déjà intégré une part de ces produits à la diète courante.

Les conserves : Question aujourd'hui ouverte : est-il possible de développer une industrie de la conserve qui puisse concurrencer les importations sous régionales. Sur certains créneaux comme celui des petits pois qui font l'objet d'une forte importation régionale, il serait intéressant de valider la faisabilité d'une production Mauritanienne de conserves de légumes. Habituellement mises de côté comme non-rentables, la réussite de l'industrie laitière remet en cause les schémas classiques et requiert que ce dossier soit réouvert.

Les jus de fruits : Face à la forte consommation de jus importés d'Europe, du Maghreb, d'Asie et du Moyen Orient, les laiteries envisagent la production de jus locale à partir de concentrés. Le développement à moyen terme d'une offre locale d'agrumes à jus devrait permettre à la Mauritanie de développer une capacité semi-industrielle de production de jus pour le marché local, de même qu'une auto-consommation ou une production artisanale à proximité des centres de production.

2.2.3 Agro-industrie

i) Les cultures fourragères

Outre la culture du riz duquel la paille est utilisée pour la nourriture des animaux, il existe très peu de cultures fourragères exploitées en Mauritanie pouvant servir d'intrant à l'alimentation animale. Après la saison des pluies, l'herbe croît rapidement dans les vallées particulièrement dans les régions du sud. Une opportunité existe pour le secteur de l'élevage privé de s'organiser pour collecter les surplus qui ne sont pas consommés par les troupeaux.

Plusieurs alternatives existent pour l'utilisation de ces surplus :

- ils pourraient être emmagasinés et utilisés durant les périodes sèches de l'année,
- ils pourraient être vendus aux opérateurs localisés près des grands centres urbains où le fourrage est très peu disponible,
- ils pourraient être utilisés dans les grands centres urbains pour nourrir les animaux dans l'attente d'être envoyés à la boucherie, et
- ils pourraient être utilisés comme ingrédients dans la préparation d'alimentation animale industrielle.

ii) L'alimentation de bétail

La Mauritanie n'a pas d'usine d'alimentation de bétail et sauf pour quelques exceptions, les éleveurs doivent se fier presque exclusivement sur les bienfaits de la nature pour subvenir aux besoins de leurs animaux. L'expansion des secteurs de la pêche et des cultures oléagineuses des dernières années offre une opportunité jusqu'ici non disponible pour la construction d'une usine d'aliments pour animaux. En plus des résidus de poisson, la Mauritanie a le potentiel d'utiliser les résidus de cultures céréalières et oléagineuses dans la préparation de ces aliments. Une étude de faisabilité pour la construction d'une usine avait été réalisée en 1998 et devrait être revisitée dans le cadre de la nouvelle stratégie agroalimentaire du pays. Ce projet pourrait s'approvisionner en partie des produits de la nouvelle installation des Grands Moulins de Nouakchott.

Pour solidifier le bien être et la croissance ordonnée du cheptel ainsi que son amélioration hygiénique et sanitaire dans le futur, une analyse sérieuse de cette option mériterait d'être réalisée.

iii) Les oléagineux

Les agriculteurs Mauritaniens pratiquent très peu de culture oléagineuses bien que des tests de production de tournesol et autres plantes aient été conduits sur une base semi industrielle dans la région du Fleuve depuis quelques années. Une usine d'extraction d'huile a été construite dans la banlieue de Nouakchott mais n'est pas opérationnelle pour diverses raisons liées avant tout à l'approvisionnement en matière premières. Les résidus de cette usine lorsque opérationnelle pourraient être utilisés pour la préparation d'aliments et permettraient d'augmenter la rentabilité de cette dernière.

Le PDIAIM met l'accent sur la diversification des cultures et si les résultats de ce projet pilote s'avèrent positifs, d'autres projets similaires verront le jour dans un avenir rapproché.

iv) La gomme arabique

Premier produit d'exportation au siècle dernier, la production de la gomme arabique a fortement souffert des sécheresses répétées qui ont détruit une part importante du capital productif. De plus, la mise en place d'une réglementation très contraignante instituant pendant une certaine période un monopole à l'exportation de même qu'un code forestier très répressif, ont poussé le commerce de la gomme vers le secteur informel, voire la clandestinité. Au début des années 90 une chute dramatique des cours avait été causée par la présence de stocks importants au Soudan et la croissance d'origines telles que le Tchad, qui avait su développer durant cette période une offre de plus de 6000 tonnes. Le rétablissement des cours durant les cinq dernières années ouvre de nouvelles perspectives de développement de l'exploitation des gomméraires pour les paysans mauritaniens localisés à l'intérieur du pays.

Toutefois un important travail de structuration de la filière sera nécessaire pour la redynamiser et la réintégrer dans le tissu économique national. Depuis quelques années, quatre projets pilotes ont été initiés dans la région de Kiffa et malgré l'absence de données les résultats semblent encourageants. Des propositions de projets ont été déposées depuis 1998 auprès de la Coopération française, en se basant sur des enquêtes terrain et l'expérience tchadienne.

SECTION III - DIAGNOSTIC

3.1 Avantages comparatifs et bases de développement

i) Zone Fleuve viabilisée et périmètres aménagés

Infrastructure unique en son genre, la mise en valeur des rives du Fleuve Sénégal représente une infrastructure propice à l'implantation d'une série de productions de diversification irriguées. Les superficies développées cultivées sous irrigation sont données sur le tableau ci-après:

TABLEAU DES PÉRIMÈTRES CULTIVÉS

ESTIMÉ DU DPSE

Type de périmètre	Région	Trarza	Brakna	Gorgol	Total
Périmètres collectifs dont:		8.603	3.400	7.158	19.161
- Grands aménagements		2.303	800	5.358	8.461
- Petits et Moyens périmètres		6.300	2.600	1.800	10.700
Périmètre privés		20.000	800	300	21.100
Total Général		28.603	4.200	7.458	40.261

Le potentiel irrigable en Mauritanie a été estimé à 135.000 ha en 1987. Les études en cours laissent présager une révision à la baisse de ce potentiel, mais seulement aux environs de 100 000 ha, ce qui est plus de deux fois la superficie actuelle aménagée. A ce jour, la surface brute aménagée est d'environ 47.000 ha pour une superficie nette de 40.000 ha en maîtrise totale d'eau, mais moins de 20.000 ha sont mis en culture chaque année.

Selon la taille, on distingue les petits, moyens et grands périmètres; selon le mode de gestion, les périmètres sont rassemblés sous deux modes : le mode collectif (coopératif) et les individuels privés. Dans cette région, on note la part prépondérante de la riziculture, qui représente encore plus de 90% des superficies cultivées. La part de la culture d'hivernage atteint 93% pour la campagne 1999/2000, la contre-saison chaude ou froide étant très peu cultivée. (contraintes du calendrier cultural du riz et ravages causés en contre-saison par les oiseaux granivores).

Depuis quelques années on note clairement un tassement des superficies des périmètres dits privés, et une progression des périmètres coopératifs où les femmes jouent un rôle prédominant au niveau de la production. La croissance au cours des 5 dernières années est en revanche essentiellement due à l'entrée en exploitation de nouveaux grands aménagements privés (PPG2, Magama, R'Kiz).

Les rendements rizicoles plafonnent autour de 4 T/ha, ce qui reste très en deça des potentialités, attestées par des rendements de 8 T/ha. On relève sur la plupart des périmètres, une tendance à la décroissance rapide des rendements après quelques années d'exploitation, due à une fertilisation insuffisante, et à la salinisation des sols, suite à l'absence de drainage.

Le capital productif de la Vallée est donc aujourd'hui largement sous-utilisé et présente un avantage comparatif en ce sens que les aménagements hydro-agricoles primaires ont été réalisés et permettent l'implantation de cultures de diversification. Des possibilités d'intensification des périmètres rizicoles s'ouvrent également du fait de la possibilité d'exploiter la période de contre-saison froide pour l'implantation de cultures de contre-saison

pour l'exportation, ceci en deuxième cycle. La même possibilité existe pour l'introduction de cultures fourragères ou oléagineuses, destinées à l'alimentation humaine ou animale.

ii) Climat

Sur le plan climatique, la faible hygrométrie, l'ensoleillement et l'amplitude thermique constatés en contre-saison créent les conditions favorables aux cultures tropicales et tempérées. Seule la plage de l'hivernage pose de sérieux problèmes en matière de contrôle phytosanitaire en raison de la forte hygrométrie qui prévaut lors des fortes pluies. Autrement, l'autre facteur limitant que constituent les vents chauds et desséchants peuvent être contrés par l'implantation de brise-vents au pourtour des périmètres, générant ainsi un micro-climat propice à un ensemble de cultures.

iii) Classe entrepreneuriale avec une capacité financière

Les importants investissements réalisés dans la culture rizicole et la production halieutique au cours des dernières décennies, et plus récemment dans la filière laitière et horticole, indiquent la présence d'entrepreneurs privés dynamiques et disposant d'une capacité d'investissement substantielle. Il est clair que la démonstration d'opportunités viables dans les activités de diversification sauront intéresser des opérateurs privés qui investiront les moyens nécessaires. Les principaux défis seront de s'assurer d'un accompagnement technique qui limite les déperditions de ressources dans des implantations hâtives sur des domaines peu maîtrisés, ainsi que la création par le gouvernement d'un environnement propice à l'investissement local et étranger appuyé par des infrastructures porteuses et motivantes.

iv) Accès au foncier

L'un des facteurs limitant le développement de la rive sénégalaise de la vallée du Fleuve est la difficulté pour les exportateurs de ce pays, pourtant bien implantés sur les marchés, de parvenir à sécuriser les investissements qu'ils pourraient réaliser dans la zone. Du côté Mauritanien cette difficulté a été atténuée par les récents aménagements du code foncier régissant l'attribution des concessions dans la vallée du Fleuve Sénégal. Le récent décret prévoit: (i) l'octroi d'une concession provisoire, après enquête du bureau foncier et avis de la commission compétente (sous réserve notamment que le plan d'occupation des sols le permette), sous condition d'une mise en valeur continue pendant 5 ans, à tout exploitant personne physique ou morale (dans la mesure où les statuts ont été enregistrés selon les dispositions légales) ; (ii) l'obtention d'une concession définitive à l'issue de ce délai, sous réserve de vérification de la mise en valeur. La concession définitive entraîne la propriété pleine et entière, et permet en particulier la libre cession du terrain, le bornage étant désormais à la charge de l'Etat. Un régime transitoire permet le passage direct à la concession définitive pour les exploitants détenant une autorisation d'exploiter. La régularisation sur la base de ce texte a débuté courant 2001, avec l'appui financier du PDIAIM-IDA. La mise en oeuvre de la réforme foncière sur l'ensemble de la Vallée nécessite cependant des moyens importants, qui dépassent l'appui apporté dans le cadre du PDIAIM/IDA.

v) Proximité de l'Europe

Située à moins de cinq heures de vol et à cinq jours de mer de l'Europe, La Mauritanie est l'origine tropicale la plus proche. Ceci ouvre de nombreuses possibilités en matière d'exportation de produits frais à forte valeur ajoutée à un coût logistique très compétitifs. Sachant que pour les produits expédiés par avion le fret à lui seul couvre jusqu'à 60% de la valeur CAF du produit, on conçoit aisément que toute réduction de ce poste aura un impact très attrayant sur le prix de vente. Par ailleurs, un délai en mer de cinq jours brouille la distinction entre fret aérien, maritime et routier. Il devient dès lors possible d'envisager l'ouverture d'une activité importante fondée sur l'exportation maritime de produits traditionnellement expédiés par avion en contre-saison.

vi) Coût de la main d'œuvre et alphabétisation

Les coûts du facteur main d'œuvre sont comparables aux autres pays exportateurs. Il est possible toutefois, que suite à un fort développement de l'activité dans certaines zones spécifiques, qu'on assiste prochainement à un renchérissement. Ce dernier peut prendre la forme d'une augmentation des charges directes comme il peut prendre la forme d'investissements en logements pour favoriser une sédentarisation des employés aux abords des exploitations, ou bien celle d'un investissement en véhicules pour le transport des ouvriers occasionnels en période de forte demande en main d'œuvre (récolte). Des études ont démontré au Sénégal que la main d'œuvre agricole à proximité des zones urbaines était en fait moins chère que dans la vallée du Fleuve. Toutefois ce différentiel n'est pas significatif et est largement compensé par les économies relatives à l'approvisionnement en eau.

vii) Le réseau de communications

La configuration très plane du terrain mauritanien a permis à la téléphonie cellulaire de faire des avancées importantes dans le pays. Aujourd'hui il est désormais possible de joindre par téléphone les principales zones de production, parfois même jusque sur les plantations. De plus, le développement récent de l'Internet favorise une communication de plus en plus aisée avec les partenaires extérieurs et une meilleure coordination des activités.

Le Secrétariat d'État est l'unité responsable à l'intérieur des structures gouvernementales pour le développement et la mise en place des politiques et de la réglementation structurant le secteur des nouvelles technologies. L'introduction graduelle des nouvelles technologies jouera un rôle prédominant dans le développement futur de l'industrie agroalimentaire et sa diversification subséquente. Ce sera par l'intégration progressive des technologies de communication dans les activités quotidiennes des opérateurs et des organisations professionnelles que seront réalisées les veilles commerciales et technologiques ainsi qu'une partie des activités promotionnelles et transactionnelles utilisées pour supporter les activités d'exportation. L'utilisation de ces nouvelles technologies deviendra un jalon inévitable dans l'atteinte de la qualité requise par les normes et standards internationaux pour les produits et pour éventuellement devenir un joueur concurrentiel au niveau de la communauté internationale.

ix) Émergence de pôles de compétence

Le secteur agroalimentaire mauritanien se peuple progressivement d'entreprises leader qui développent des solutions adaptées aux conditions du terrain afin de parvenir à un ancrage durable sur les marchés. Des entreprises telles que Tivisky et Toplait dans le secteur de la laiterie, Somagir et GDM dans les productions maraîchères, la reprise de Hortimauritanie dans les cultures fourragères et la présence continue de la station AAAID sur le créneau des oléagineux, sont autant d'acquis pour le secteur et d'inspiration pour les opérateurs potentiels.

x) Demande intérieure forte pour certains produits

Le fait que le marché intérieur soit sous-approvisionné, ou couvert par des importations relativement chères, permet aux producteurs de fruits et légumes pour l'exportation, voire de productions d'import-substitution, de bénéficier d'un marché local relativement rémunérateur qui leur permet de développer leur compétence dans des conditions de marché favorables avant de passer au stade de l'exportation.

3.2 Contraintes

i) Etat des périmètres

Malgré l'acquis stratégique qu'ils représentent, force est de constater qu'une part importante du potentiel des terres aménagées de la vallée du Fleuve a été entamée par une dégradation avancée et un sous-emploi des infrastructures existantes, faute de conception et de réalisation appropriées des périmètres. Nombre des périmètres, qui ne sont aujourd'hui plus fonctionnels par défaut de conception ou manque d'entretien, ont été abandonnés.

La dégradation des terres irriguées par l'engorgement et la salinisation, dans la mesure où la salinisation des sols conduit, à terme, à la désertification des terres irriguées, impose aux exploitants de s'installer dans les zones plus en amont du Fleuve, augmentant les coûts d'approche, particulièrement dans l'attente d'un réseau routier performant

Un nombre croissant de troupeaux (nomades et sédentaires) empruntent les pâturages irrigués de la région du Fleuve annuellement. En plus de provoquer de nombreux conflits entre les éleveurs et les paysans agricoles de la région, ces migrations ont un effet négatif sur l'état des périmètres et de l'environnement. Les conditions physiques des périmètres continueront à se dégrader à moins que le gouvernement et les différents utilisateurs ne s'entendent sur les dispositions à prendre et les contrôles qui doivent être respectés.

ii) Tarification douanière des intrants agricoles et fiscalisation des exportations

Le régime douanier à l'importation sur les intrants agricoles n'est pas favorable au développement des exportations. Une analyse comparée des régimes douaniers à l'importation pour divers intrants entre la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun démontre une fiscalité douanière supérieure d'un facteur de près de 10 en Mauritanie :

Désignation	Mauritanie		Sénégal		Côte d'Ivoire		Cameroun	
	Références nomenclature	Droit commun	Droit commun	Régime export	Droit commun	Régime export	Droit commun	Régime export
Engrais	2530/2518, 3101 à 3105	27,44% 17,72%	7,70%	2,8% ou AT/EFE	7,00%	7,00%	35,07%	5,00%
Produits phytosanitaires	3808	45,14% ou 12,27%	7,70%	2,8% ou AT/EFE	7,00%	7,00%	9,00%	5,00%
Semences	1202 à 1214	27,44% ou 45,14%	7,70%	2,8% ou AT/EFE	7,00%	7,00%	29,60%	5,00%
Vitro-plants bananiers	0602	45,14%	7,70%	2,8% ou AT/EFE	7,00%	AT	29,57%	5,00%
Emballages carton	4819	27,44%	46,70%	2,8% ou AT/EFE	46,20%	AT	35,07%	AT
Emballages plastiques	3923	27,44%	46,70%	2,8% ou AT/EFE	46,20%	AT	57,07%	AT
Cornières et feuillards	4823 3920	45,14% 17,72%	46,70%	2,8% ou AT/EFE	46,20%	AT	57,07% 35,07%	AT

Nota : AT : Admission temporaire EFE : Entreprise franche d'exportation

Cette situation prévaut du fait de l'absence d'un régime export spécifique au secteur de l'agroalimentaire en Mauritanie. Les produits sont taxés selon le régime de droit commun qui ne tient pas comptes des spécificités des activités à l'exportation qui requièrent l'importation de matières pour réexportation. Les solutions sont diverses, le Sénégal optant pour la notion de « point franc » qui exonère les entreprises désignées et leur donne accès aux importations sous le régime de l'admission temporaire alors que la Côte d'Ivoire octroie ce régime sur demande des entreprises exportatrices.

iii) Faiblesse du réseau des fournisseurs d'intrants

Quelque soit le secteur d'activité, le faible niveau d'activité limite la disponibilité sur place des intrants nécessaires à la production agroalimentaire. Bien que cette situation n'affectera pas les entreprises de grande taille qui sont en mesure d'importer elles-mêmes des produits de qualité pour combler leurs besoins, la situation est différente pour les petits exploitants. Ces derniers dépendent de structures locales, privées ou coopératives, distribuant une gamme limitée de produits, dont la qualité n'est pas certifiée. Cette situation se résorbera graduellement avec une augmentation de l'activité et une professionnalisation des petits producteurs qui seront plus discriminants.

iv) Coût de l'énergie et de l'eau

Lié au manque d'électrification des zones de production, le coût de l'énergie est liée au coût du carburant requis pour faire tourner les groupes nécessaires pour générer l'énergie électrique associée aux chaînes de froid, aux systèmes d'irrigation plus sophistiqués etc. Le coût de l'eau potable pourra être un facteur limitant au niveau des industries alimentaires fortement consommatrices au niveau du conditionnement. Il faut en revanche noter que le niveau élevé de ces facteurs se retrouve également au niveau de plusieurs concurrents sur le marché export (Maghreb, M-Orient, Afrique de l'Est) et ne constituent donc pas un facteur d'exclusion du marché.

v) Enclavement des zones de production

Les zones de production seront fortement enclavées d'ici l'achèvement des grands projets routiers que sont :

- l'axe Nouakchott – Nouadhibou
- la réfection de l'axe Nouakchott – Kiffa
- l'axe Rosso – Boghe

L'axe Rosso – Boghe est le plus stratégique du point de vue du développement de la diversification agroalimentaire en ce qu'il ouvre une zone très propice aux cultures d'exportation à un trafic soutenu et à l'élevage sédentarisé pour la production de viandes rouge et blanche, et celle du lait. Dans le cas de l'axe Nouakchott – Kiffa, sa construction permettra d'offrir des options aux commerçants de gomme arabique, de cuirs et peaux, et de lait pour l'évacuation de leurs produits à travers le port de Nouakchott. L'ouverture de l'axe Nouadhibou donnera une option logistique à l'exportation par voie maritime car certaines

lignes de navires porte-conteneur remontant vers l'Europe s'arrêtent sur Nouadhibou (et non sur Nouakchott qui est un port d'importation).

Une fois ces axes construits, le développement qui sera induit amorcera le développement d'un circuit de pistes d'accès structuré, parfois entretenu par les structures de plus grande envergure. Pour l'instant, cependant, les pistes d'accès aux axes principaux sont très rudimentaires.

Dans la Vallée, la construction d'un axe qui soit à l'abri des inondations chroniques de la saison d'hivernage, permettrait l'acheminement de productions maraîchères, voire à l'exportation, durant cette période de soudure. Pour l'instant, toute pluie significative entraîne l'isolement des zones durant plusieurs jours.

vi) Enclavement logistique de la Mauritanie

La desserte logistique de Nouakchott est pour l'instant limitée, tant sur le plan des expéditions aériennes que maritimes.

Tel qu'il a été dit, Nouakchott est un port à caractère d'importation et constitue la première escale des navires à la descente depuis l'Europe. Ceci gomme l'avantage de proximité en imposant un délai pour la réalisation du circuit, faisant passer le temps de transit d'un niveau possible de 5 jours à plus de 20 jours dans le meilleur des cas (circuit court via Conakry et retour).

Les solutions qui existent restent à être testées, à savoir : expéditions via Dakar sur des porte-conteneurs à la remontée ou expédition via Nouadhibou (conditionnée par l'achèvement de l'axe Nouadhibou-Nouakchott. L'installation du groupe Compagnie Fruitière laisse présager qu'un transport fruitier spécialisé sera graduellement mis en place une fois la masse critique des exportations aura été développée par ce groupe.

Dans le cas du fret aérien, les expéditions de poisson génèrent une activité de plus de 2000 tonnes par années à destination de l'Europe. Ce volume est expédié via les soutes de vols passagers, certains charters ponctuels et des avions de taille réduite (Antonov, etc.) arrivant en Espagne. Le fret aérien à la descente sur Nouakchott est cependant limité et la création d'un circuit à l'exportation devra se fonder sur les capacités libres à la remontée d'appareils originant en Afrique Centrale ou en Afrique du sud.

vii) Fédération des transporteurs et non-compétitivité des transports intérieurs

La situation de monopole de la Fédération des transporteurs rend le pays moins attrayant pour des investisseurs extérieurs, particulièrement dans le cas des produits fortement périssables qui nécessitent une logistique routière intégrée qui ne peut souffrir aucune ingérence extérieure. Dans le cas des autres produits, tant pour le marché local que pour l'exportation de denrées non-périssables, ce mode d'organisation du transport induit un sur-coût qui mine la compétitivité du produit.

Par exemple, le coût élevé du transport des animaux par camion depuis les marchés d'expédition jusqu'à Nouakchott (de l'ordre de 22 UM/T-km), en raison du monopole exercé

par la Fédération des Transporteurs, qui fixe les prix du transport. Par comparaison avec les prix pratiqués dans d'autres pays sahéliens, on pourrait vraisemblablement diviser par deux le coût du transport si celui-ci était libéralisé.

viii) Non-compétitivité des opérations portuaires à l'exportation

Les tentatives récentes de faire arrêter des navires reefer en Mauritanie ont mis en évidence certaines contraintes au développement d'un trafic export :

- les frais d'escale du port de Nouakchott ont été établis dans la perspective d'un flux à l'importation. Une analyse comparée des coûts avec les ports de Dakar, Abidjan et Tema (Ghana) montrent que l'escale Nouakchott (5.450 US\$) coûte près de deux fois le prix des autres escales, tout opérant entre 2.200 et 2.800 US\$.
- Les frais d'escale au port de Nouakchott sont assujettis à la TVA alors qu'ils ne le sont pas pour les autres escales.
- Les frais d'escale des autres ports sont décomptés pour une période de 24 heures consécutives alors qu'au port de Nouakchott les coûts sont facturés sur les jours calendaires, amenant la facturation de 2 jours d'escales pour des passages inférieurs à 24 heures.
- Les frais de manutention sont entre 2 et 8 fois supérieurs à ceux de la région et sont assujettis à la TVA alors que pour les autres escales ces coûts sont facturés hors taxe.
- L'ouverture du port de Nouakchott aux touchers de navires reefer (produits périssables, horaires très serrés liés à la nature du produit) est également problématique, créant des retards qui peuvent être dommageables commercialement au reste de la cargaison et pouvant générer des pénalités aux transporteurs liés par des contrats stricts de performance.

ix) Climatologie et pédologie

Bien que l'environnement se prête à l'agriculture et aux productions agroalimentaires, le climat présente certaines contraintes, particulièrement en période d'hivernage (fortes pluies) ou d'harmattan (vents de sable), contre lesquelles des solutions doivent être trouvées. Du point de vue pédologique, les sols de la vallée sont de nature très variables, particulièrement dans les zones plus proches du littoral où la salinité est très élevée. La sélection des terrains à exploiter nécessitent des investissements importants en termes d'études de sols pour sélectionner les zones les plus propices.

Il en est de même pour les activités d'élevage. En effet, durant les années de sécheresse, les éleveurs se voient obligés à faire voyager leurs troupeaux dans les quelques régions approvisionnées d'eau. Tel que mentionné ci-haut, ces derniers empiètent sur les territoires aménagés pour l'agriculture (près des oasis et dans la région du Fleuve Sénégal) et occasionnent régulièrement des pertes considérables aux agriculteurs local.

x) Disponibilité de main d'œuvre en zone rurale

La disponibilité de main d'œuvre à proximité des exploitations agricole est relativement limitée selon les zones. Ainsi les activités de conditionnement, de conservation et de transformation devraient-ils être localisés à proximité des centres urbains ou du moins de villages importants pouvant fournir une main d'œuvre constante, non-saisonnaire. Ceci permettrait de plus d'utiliser une main-d'œuvre croissante de paysans se ré localisant près des centres urbains.

xi) Savoir-faire technique limité et vulgarisation

Pour l'instant, on constate un faible niveau de technicité des éleveurs et des producteurs et faible niveau de gestion des organisations socioprofessionnelles, notamment des groupements de gestion des périmètres coopératifs et des grands aménagements. Le manque de technicité est manifeste au niveau des apports d'engrais, des traitements phytosanitaires et des pratiques culturales hors de la contre-saison froide. A ce manque de savoir-faire technique s'ajoute la disponibilité limitée des moyens de culture mécanisés adaptés aux cultures de diversification.

Au niveau de l'élevage, les faibles connaissances des techniques et technologies sont particulièrement ressenties au niveau de l'alimentation des troupeaux, des besoins sanitaires (vaccination) et dans le renouvellement génétique des troupeaux.

xii) Connaissance des marchés

Pour l'instant les décideurs ont une connaissance limitée des secteurs tant de l'élevage que des productions végétales. Les statistiques sur les prix et les flux de bétail et de marchandises sont approximatifs et ne permettent pas une analyse fine des secteurs autres que celle du riz, pour lequel les nombreux projets à ce jour ont permis la constitution d'une base de données importante.

Pour ce qui est des marchés extérieurs, les exploitants de tous les niveaux, de même que les décideurs, sont peu au courant des cours, des volumes, des normes et standards ou des tendances associées à tel produit d'exportation.

xiii) Infrastructure post-récolte / post-élevage

On note un déficit d'infrastructures logistiques associées aux productions agroalimentaires. (transport, stockage, conditionnement, transformation). Les producteurs sont peu sensibilisés aux techniques de préservation du produit passé le stade de la récolte et des pertes importantes (pertes de produits, dévalorisations) sont ainsi engendrées.

Les mauvaises conditions d'hygiène d'abattage et de vente de la viande, et la faiblesse des capacités de suivi et de contrôle, entraînent des risques pour la santé publique. Il en est de même pour la disposition des peaux, des cornes et onglons qui sont actuellement vendus à des commerçants étrangers pour manque d'intérêt et d'infrastructure locales.

Pour leur part, les zones de mise en marché des produits horticoles sont mal aménagées et/ou mal entretenues et contribuent à la dévalorisation du produit mis en marché.

xiv) Réseaux post-récolte limités

Pour les produits horticoles, les acheminements sur les centres urbains sont souvent gérés par les producteurs, ce qui fait que les mécanismes de collecte et de centralisation des produits sont limités par les connaissances et les capacités financières de ces derniers. Hormis la zone du marché Mosquée Maroc à Nouakchott qui présente un premier stade d'organisation des échanges, la commercialisation des fruits et légumes se fait dans des conditions précaires et faiblement organisée.

Sur le plan de l'élevage, l'absence de pôles régionaux en eau d'abreuvement, aliments concentrés, en l'est et en main-d'œuvre limitent le développement de l'élevage péri-urbain. La collecte du bétail apparaît particulièrement onéreuse : le prix effectivement perçu par les producteurs, sur le circuit dominant alimentant la ville de Nouakchott à partir des Hodhs, représente, en 2000, 65% du prix de vente au boucher sur le marché terminal (prix moyen d'achat dans les Hodhs d'un bovin de 130 kg carcasse: 38 000 UM; prix moyen de vente à la cheville: 58 000 UM) d'où un coût global de commercialisation de 35% jusqu'au stade de détail. Une amélioration des circuits de collecte (amélioration de la productivité de la collecte, amélioration des infrastructures, organisation des producteurs, amélioration du crédit aux commerçants, pression concurrentielle plus forte entre opérateurs...) permettrait d'accroître sensiblement les revenus des éleveurs.

xvi) Capital risque et financement local peu impliqués dans le secteur

Les secteurs de diversification sont mal connus et peu financés par les systèmes bancaires locaux qui les perçoivent comme des actions à haut risque.

xvii) Absence d'un dispositif de promotion des exportations agroalimentaires

La Mauritanie ne dispose pas d'un mécanisme de promotion du commerce extérieur orienté sur le développement des activités du secteur agroalimentaire. L'absence d'une telle structure a plusieurs effets contraignants pour le développement du secteur:

- faible niveau d'information des opérateurs et décideurs quant aux comportements et potentialités des marchés extérieurs;
- faible visibilité de la Mauritanie auprès des partenaires intéressés par le domaine de l'agroalimentaire, tant comme clients que comme investisseurs directs;
- faible sensibilisation des autorités aux conditions à mettre en œuvre pour favoriser le développement des exportations agroalimentaires.

xviii) *Faiblesse et enclavement du dispositif de recherche appliquée et fonction vulgarisation absente des domaines de diversification*

Le dispositif de recherche national n'a pas les ressources humaines ou physiques et les moyens financiers pour conduire les programmes d'accompagnement nécessaires pour soutenir le développement des filières de diversification, particulièrement au niveau des productions végétales. Les initiatives de recherche sont peu coordonnées et les résultats atteints sont peu diffusés. Les partenariats avec les structures de pays limitrophes sont peu développés. Des solutions techniques en matière de production et de conservation, développées depuis quelques années par ces pays voisins, n'ont pas à ce jour été intégrés par le dispositif de vulgarisation national.

xix) *Faiblesse de l'utilisation du réseau des communications national et de l'Internet*

Malgré les progrès technologiques accomplis durant les dernières années au niveau de l'expansion et de l'utilisation du réseau national des communications, le secteur agroalimentaire (élevage et agriculture) n'a pas su à ce jour profiter pleinement de ce média pour effectuer les veilles commerciales et technologiques nécessaires à son développement.

A notre connaissance, seul le projet PDIAIM a initié des activités de vulgarisation dans ce sens depuis environ un an.

xx) *Faiblesse du développement du cheptel (vaccinations, développement génétique...)*

L'élevage tel que pratiqué en Mauritanie a connu une évolution difficile particulièrement déterminée par les conditions climatiques et géographiques du pays. Les efforts du gouvernement et des éleveurs des dernières années relatifs à la santé des troupeaux via un système de vaccination particulièrement dirigé vers les grands troupeaux transhumance s'étend maintenant dans presque toutes les régions du pays. Il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'intégration à cette pratique des petits éleveurs sédentaires qui ne sont généralement pas au courant des bienfaits d'une telle approche et qui ne comprennent pas toujours la nécessité d'investir dans des pratiques de préventions, d'hygiène et de sanitation.

Le développement génétique des troupeaux est, dans la majorité des cas, la tâche des éleveurs individuels. Il reste beaucoup à faire pour capitaliser sur le savoir-faire des éleveurs traditionnels et sur le potentiel génétique des élevages indigènes afin d'orienter les systèmes futurs vers les modèles à plus fort rendement.

xxi) *l'environnement*

La désertification continue du territoire mauritanien est un souci de tous les jours. Les éleveurs en particuliers, ne sont pas suffisamment informés des méthodes de préservations des sols où voyagent leurs troupeaux.

De nombreux efforts ont été entrepris autour des Oasis, des points d'eaux, et dans la région du Fleuve Sénégal pour protéger et améliorer l'environnement et permettre aux acteurs

agricoles de profiter d'avantage des territoires mis à leur disponibilité. La protection de l'environnement devra demeurer une préoccupation constante de toute la population.

3.3 Ressources disponibles

Pour l'instant, le développement du secteur agroalimentaire peut compter sur des ressources disponibles, la plupart sous la forme de programmes de développement avec financement international.

Le développement de l'élevage demeure à ce jour le rôle presque exclusif du secteur privé. Durant la dernière décennie le gouvernement a introduit des méthodes de préventions sanitaires tel la vaccination des troupeaux et a investi dans la construction de certaines infrastructures (abattoir de Nouakchott, aires de pâturage). Le secteur privé a répondu tant bien que mal aux initiatives proposées dont un des principaux succès à ce jour s'est traduit par la mise en place, par des privés, de laiteries performantes dont l'impact a le potentiel de contribuer considérablement à la réduction de la pauvreté et aux importations, et à convaincre les investisseurs locaux de s'impliquer dans le développement d'activités de plus value rémunératrices.

Le secteur de la production agricole (rizière, oléagineux, dattes, céréales, fruits et légumes) a aussi connu une augmentation considérable des investissements de nature privée au cours des dernières années particulièrement en réponse aux investissements du gouvernement et des Institutions Financières Internationales dans le développement des zones productrices.

i) Ressources : Le PDIAIM

L'objectif de développement du PDIAIM est d'augmenter la valeur ajoutée agricole, l'emploi et le revenu des populations vivant dans la vallée du Fleuve Sénégal. Ce programme est financé par l'IDA (Banque Mondiale), dans le cadre d'un APL (Adjustable Programme Loan) sur 11 ans (2000-2011), à hauteur de USA \$102 millions, dont 38 \$ millions sur une première phase de 3 ans.

Le Programme PDIAIM-IDA comprend des investissements publics pour :

- la fourniture de biens et services publics (travaux d'infrastructure importants, vulgarisation, développement de marchés, services sociaux, et actions d'atténuation environnementale) ;
- la mise en place de lignes de crédit (prêts à l'aménagement, la production et la commercialisation) ;
- l'octroi de subventions (aides incitatives) pour venir en appui à l'investissement privé dans la mise en valeur des terres irriguées, la production agricole et la commercialisation.

ii) La SONADER

Le contrat-programme actuel de la SONADER, couvrant la période 2000- 2002 recentre les missions de la SONADER sur:

- (i) la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements hydroagricoles publics (aménagements structurants);
- (ii) la co-gestion des infrastructures collectives non encore transférées à des organisations professionnelles, et la conduite progressive des opérations de transfert; et,
- (iii) le conseil rural (conseil agricole et conseil en gestion des exploitations) pour les zones irriguées et cultivées en décrue, la formation et le suivi - évaluation de ces actions.

iii) Autres programmes touchant le secteur rural

L'annexe D présente la liste des projets en cours d'exécution en 2001. Hormis le PDIAIM, 33 projets étaient en activité à cette date. Ces programmes sont essentiellement axés sur la gestion de la ressource rurale : création d'infrastructures de base (barrages, aménagements d'irrigation, pistes, autres ouvrages structurants), structuration institutionnelle, formation technique des exploitants. Par une orientation thématique de certaines de leurs sous-composantes, ces programmes pourraient contribuer significativement, dans les limites de leur champs de compétence au développement du secteur de l'agroalimentaire.

iii) Programmes routiers

Les montages financiers sont soit finalisés (axe Nouadhibou - Nouakchott) ou en cours de négociation (Rosso – Boghe). Les ressources obtenues pour le financement de ces programmes contribueront directement au désenclavement des zones productives et résulteront directement à la levée d'une série de contraintes qui limitent fortement le développement du secteur.

iv) Les partenariats étrangers

L'installation de GDM (partenaire français) a démontré la possibilité de développer des partenariats avec d'importants groupes étrangers du secteur agroalimentaire. D'autre part, le succès des opérations dans le lait ou d'autres secteurs passent par de tels partenariats, tant techniques, commerciaux, que financiers. Le plein développement du secteur dépendra de la capacité de la Mauritanie à mobiliser et à garder sur place de telles ressources externes. Ces investissements viendront par ailleurs graduellement rassurer les institutions financières (banques privées et de développement) qui s'impliqueront progressivement dans le secteur.

3.4 Risques

i) Normalisation qualité européenne

Le resserrement des normes de qualité (limites maximales de résidu) sur le marché européen crée de nouvelles barrières à l'entrée des produits qui posent un défi aux producteurs mauritaniens. La pénétration de ces marchés nécessitera une intervention soutenue sur le plan de la formation, de la qualité et de la gestion des exploitations.

ii) Les réseaux d'importation existants

Le développement de l'important créneau de l'import-substitution devra faire face aux pratiques commerciales des réseaux d'importateurs bien installés dont l'activité économique dépend de l'existence de ce marché. Les premiers stades de développement de ces filières seront ainsi caractérisées par une féroce concurrence, voire une guerre de prix. La réussite du processus d'import substitution dépendra avant tout d'un engagement sérieux de la part des producteurs et opérateurs ainsi que la mise en place d'infrastructures performantes de conditionnement et de préservation supportées par des réseaux de distribution concurrentiels permettant ainsi aux produits locaux d'être compétitifs. Cependant, une sensibilisation des agents du commerce devra être faite afin de limiter les pratiques commerciales déloyales.

iii) La contraction de l'offre de fret aérien

On constate au fil des ans la contraction de l'offre de fret aérien pour les niveaux tarifaires traditionnellement associés aux produits horticoles vendus en vrac. Les niveaux de tarif actuel sont plus adaptés aux productions à forte valeur, imposant à la Mauritanie de débiter plus haut dans l'échelle, avec des produits à plus forte valeur ajoutée. Ceci pose une barrière à l'entrée en imposant un niveau plus élevé de maîtrise technique et d'investissement en infrastructures de production.

iv) L'intégration des circuits de production-distribution

Les marchés d'exportation vers l'Europe en particulier requièrent l'intégration des circuits de production-distribution ce qui impose des contraintes et des modifications de comportement de la part des entreprises des pays fournisseurs. Les méthodes de gestion modernes doivent permettre une traçabilité des produits et une planification très serrée des expéditions.

Par ailleurs, de plus en plus de fonctions de préparation ou de transformation du produit sont délocalisées au niveau du pays fournisseur, imposant un niveau de compétence plus élevé et des investissements additionnels, conditions préalables que les nouveaux entrants auront de la difficulté à réunir. Dans le cas du cuir par exemple, l'exigence internationale est maintenant dans la majorité des cas une exportation au stade "wet blue". Dans le secteur agroalimentaire, une part de plus en plus importante de produit est pré-emballée avant expédition. Cela impose aux nouveaux entrants de démarrer à un stade plus avancé que les anciens qui ont pu développer un produit à plus forte valeur ajoutée à partir d'une base d'exportation de produit brut.

SECTION IV : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIELLE

4.1 Finalité : générer une croissance redistributive soutenue

La stratégie agroalimentaire de la Mauritanie s'intègre dans le cadre général de lutte contre la pauvreté de la Mauritanie en favorisant une croissance porteuse d'un accroissement nette des richesses et de la productivité du pays. Cette croissance doit cependant être, dans la mesure la plus large possible, redistribuée à tous les échelons des filières et intégrer le paysannat dans une dynamique de progrès et de structuration du milieu. La finalité à laquelle la stratégie contribue est celle d'atteindre une augmentation significative du niveau de vie et une diminution de la pauvreté des acteurs de la filière par un accroissement durable et re distributif de la valeur ajoutée du secteur.

4.2 Objectifs spécifiques :

La stratégie proposée < Horizon 2015 > favorise le développement et la promotion du secteur privé en tant que moteur du développement durable de la filière, appuyé dans ses efforts par un cadre institutionnel gouvernemental et associatif qui permettra aux différents acteurs de la filière (privés et publics) de pleinement bénéficier des résultats accomplis. La stratégie aura pour but d'augmenter l'auto suffisance alimentaire du pays, générer des revenus aux acteurs de la filière et diminuer la pauvreté auprès des intervenants les plus vulnérables.

La stratégie doit aussi se cadrer au centre des objectifs du gouvernement qui favorise la diversification et la plus-value au niveau de la filière et de ses produits. Elle doit aussi être fondée à partir d'une base solide permettant à la filière une croissance systématique, intégrant les forces acquises depuis de nombreuses années et palliant aux faiblesses qui l'empêchent jusqu'à ce jour d'obtenir le plein rendement économique attendu de son potentiel.

L'objectif spécifique de la stratégie agroalimentaire de la Mauritanie peut donc se résumer comme suit :

Assurer le développement accéléré par le secteur privé, sur une base économiquement saine, des filières porteuses génératrices de valeur ajoutée.

Sur le plan de l'élevage cette stratégie passera par une amélioration de la valorisation du cheptel et des performances plutôt que par la poursuite d'une croissance extensive. Dans le cas des filières végétales, elle sera axée sur une effort soutenu de diversification et de diffusion des acquis techniques dans la perspective d'une réduction des contraintes au développement des filières de production irriguées (cultures de diversification), et d'un appui à leur développement par des opérateurs privés, sur une base compétitive.¹

4.3 Résultats attendus :

La matérialisation de l'objectif central de la stratégie agro-alimentaire se fera à travers l'atteinte de résultats intermédiaires à vocation tant transversales que sectoriels. Les résultats

¹ La filière datte n'a pas été incluse dans cette stratégie du fait qu'elle est actuellement prise en charge sur une base individuelle par le projet de développement des Oasis Phase II.

transversaux visent une meilleure structuration du secteur agroalimentaire, une meilleure coordination des appuis et la création de formules intégrant les ressources publiques et privées dans un effort coordonné de développement.

4.3.1 Transversaux

- Un dispositif de promotion de l'agroalimentaire intégrant les divers paliers gouvernementaux et le secteur privé sur une base opérationnelle.
- Des partenariats techniques, commerciaux et financiers sont matérialisés dans les différents secteurs de l'agroalimentaire.
- Le cadre fiscal et réglementaire présente des avantages comparables à ceux des pays de la sous-région pour les activités d'exportation.
- Les infrastructures portuaires et aéroportuaires mettent à la disposition des exportateurs des aménagements adaptés aux exportations de produits périssables; les tarifications et règles de fonctionnement de ces infrastructures collectives sont adaptées pour être fonctionnelles et compétitives.
- Les producteurs privés de taille modeste et les groupements de paysans sont intégrés dans les filières agroalimentaires par un système de vulgarisation, diffusion performant.
- Un système d'information intégré et informatisé permet de cerner les secteurs de l'élevage et de la production végétale : cheptel, surfaces, production, consommation, commercialisation nationale, exportations régionales, exportations internationales, importations, prix de revient, performances agricoles, structure des marges, évolution des cours, analyse de la compétitivité, normalisation etc.
- Un sous secteur des services (emballage, transitaires, publicité, etc.) concurrentiel vient appuyer les activités commerciales des opérateurs exportateurs.

4.3.2 Sectoriels

i) Élevage :

- Un programme de vaccination et de prévention des maladies animales est instauré, et étendu à la totalité des troupeaux nomades et sédentaires.
- Une plus value est générée sur des produits dans les niches jugées porteuses (carcasses de viande rouge, pièces de choix)
- Développement génétique des troupeaux en capitalisant sur le savoir faire des éleveurs traditionnels tout en orientant les systèmes vers les modèles à plus fort rendements.
- Intégration de l'élevage sédentaire aux cultures maraîchères et fruitières.

ii) Lait :

- Développement de la production laitière dans la perspective d'une substitution totale des exportations à l'horizon 2015.
- Diversification des produits laitiers commercialisés en Mauritanie (yaourts, fromages, lait caillé).
- Développement des exportations régionales de lait UHT.
- Ouverture de marchés de niche pour l'exportation internationale pour la production laitière mauritanienne

ii) Aviculture :

- Développement de l'aviculture traditionnelle;
- Développement sur le moyen terme d'une formule d'agriculture intensive rentable et compétitive capable de parvenir à un taux d'import-substitution de 100% à l'horizon 2015.
- Diversification de l'offre (poitrines, pièces désossées, dindons, etc.).

iii) Cuirs et peaux :

- Mise en place d'un réseau de collecte efficace permettant d'approvisionner les installations de pré-tannage en matières de qualité.
- Développement des transformations intermédiaires pour la valorisation du potentiel en peaux d'ovins et de caprins et développement des volumes à l'exportation.

iv) Fruits et légumes :

- Les techniques de production, de conditionnement et de conservation introduites au niveau de la production maraîchère nationale font que les producteurs locaux parviennent à assurer un approvisionnement des marchés locaux sur plus de 70% de l'année;
- Les techniques associées à la production et la conservation de l'oignon et de la pomme de terre sont maîtrisées au point de réaliser un taux d'import substitution de 70%.
- Les techniques de production et de conditionnement associées aux cultures d'exportations de produits frais par voie maritime vers l'Europe sont maîtrisées et compétitives; un flux d'exportations sous régional et international se développe sur les créneaux les plus porteurs.

4.4 Activités

4.4.1 Transversales

- Création d'une structure de promotion du secteur agroalimentaire à vocation transversale intégrant les représentants de l'agriculture, du commerce, des infrastructures et de l'administration fiscale.
- Amélioration du cadre incitatif au développement des exportations agricoles intégrant une définition des avantages fiscaux et douaniers liés à la profession exportatrice.
- Amélioration des conditions foncières pour inclure toutes les activités reliées à la production, la transformation et la commercialisation.
- Tenue de journées promotionnelles et de communication pour intéresser les professionnels et partenaires étrangers à investir dans les secteurs de l'agroalimentaire en Mauritanie.
- Ligne de crédit non ciblée mise en place par le PDIAIM-IDA auprès de l'UNCACEM en première phase. A plus long terme, il y aura lieu d'encourager les banques commerciales à intervenir sur ce secteur, au besoin par la rétrocession de lignes de crédit adaptées.
- Le recentrage de la SONADER, en matière d'appui-conseil, sur les fonctions de programmation, coordination et supervision de l'appui apporté par les prestataires privés sur financement public ou sur financement partagé.
- La mise en place de mécanismes de prise en charge du coût de l'appui-conseil par l'Etat pour les exploitants les plus pauvres (secteur coopératif).
- Le développement, la mise en place et l'utilisation de systèmes de veilles commerciales, technologiques et financières incluant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (Internet). Utilisation de ce système pour promouvoir les produits mauritaniens sur la scène internationale.

4.4.2 Sectorielles

i) Élevage

Dans le contexte participatif qui est préconisé, le gouvernement et le secteur privé collaborent à la mise en place des lois et outils nécessaires au développement futur du secteur privé qui sera le moteur du développement industriel du pays. Ensemble, ils identifieront les mécanismes participatifs requis pour réaliser les objectifs, pour rapidement identifier les besoins émergents et prendre les décisions nécessaires à la croissance de la filière.

Le gouvernement joue le rôle de catalyseur d'activité en mettant en place le cadre législatif, technologique et commercial nécessaires à la prise de décision par les acteurs du secteur privé. Finalement, ce dernier devra jouer le rôle de facilitateur entre les éleveurs et les

producteurs agricoles afin que leurs activités et efforts se complètent dans le futur dans un contexte participatif dans lequel chacune des sous filières y trouve sa part gagnante sans compromettre les activités des autres.

Traditionnellement, les appuis du gouvernement apportés au secteur de l'élevage ont été faibles comparativement à son apport à la croissance nationale et aux investissements publics accordés au secteur agricole. Cela s'explique en partie par la dominance du secteur informel dans l'élevage, par le fait que les grandes plaines de passages nomades sont situées loin du centre décisionnel de Nouakchott, par l'incapacité du gouvernement à ce jour d'affecter suffisamment de personnel pour régulariser le secteur.

Durant les deux dernières décennies, les habitudes alimentaires des mauritaniens se sont modifiées graduellement pour inclure de plus en plus de volailles, de légumes et de poissons dans la diète quotidienne, en substitution de la viande. Ces nouvelles tendances ouvrent de nombreuses opportunités de diversification, de nouvelles sources d'emploi et de génération de revenus pour les populations.

Les perspectives de croissance demeurent bonnes au niveau de certaines filières déjà dynamiques telles l'augmentation des ventes de la viande rouge sur le marché national, l'exportation d'animaux sur pieds vers les pays limitrophes, et la production et distribution du lait. Certaines opportunités pourraient être beaucoup plus exploitées telles la transformation de la viande rouge (carcasses, morceaux en grande demande) le traitement des cuirs et des peaux et l'aviculture traditionnelle et semi-intensive. Il faudra par contre travailler à minimiser les contraintes physiques et administratives, augmenter la productivité, améliorer l'offre de services d'appui et de conseils, imprégner les acteurs de la filière de la nécessité du contrôle de la qualité, inclure le secteur informel activités porteuses de l'industrie, et améliorer les réseaux de distributions aussi bien sur la scène nationale qu'internationale.

Afin de satisfaire à la fois aux besoins alimentaires de la population, aux coutumes mauritaniennes et afin d'accroître les revenus des participants, nous croyons que les tendances futures relatives à l'élevage demanderont un niveau de professionnalisation plus marqué de la part des éleveurs. Le gouvernement devra s'attarder à promouvoir :

1. L'augmentation du nombre de bêtes dans les troupeaux et la santé animale,
2. L'amélioration génétique du cheptel,
3. L'intensification de la pratique du scindage des troupeaux en deux fractions; l'une à production laitière demeurant près du producteur, l'autre, consistant à déplacer le troupeau de façon traditionnelle nomade,
4. Maximiser l'exploitation des opportunités se présentant sur le parcours des éleveurs nomades,
5. La notion de plus-value que peut apporter la collecte organisée des peaux, du cuir, des cornes et onglons, etc.,
6. Le jumelage, lorsque approprié, des activités des petits éleveurs sédentaires à d'autres activités tel le maraîchage pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille, et,
7. La diversification et la plus-value de l'offre des produits résultant de l'élevage (viande rouge, viande blanche, lait, etc.).

Pour sa part, le secteur privé doit être prêt à s'investir d'avantage dans le bien être du secteur dont :

1. La planification des activités et investissements requis pour renforcer le secteur dans un contexte de compétitivité régionale et à long terme international,
2. Le renforcement des connaissances techniques et commerciales des sous filières,
3. Le développement des capacités de conservation et de transformation des produits,
4. La collaboration avec le gouvernement pour développer les conditions pertinentes au développement des différentes sous filière porteuses,
5. La collaboration entre opérateurs (élevage-élevage et élevage-agricole) dans le développement des sous filières,
6. Le développement d'un secteur privé de service (consultants, transitaires, emballeurs, graphistes, etc...) pouvant appuyer les opérateurs au niveau de la production et de la commercialisation de leurs produits,
7. Le développement de mesures préventives permettant de réduire les effets néfastes (sécheresses, économiques),
8. Participer à sa juste part à la fiscalisation du secteur permettant ainsi au gouvernement de contribuer sa part à l'établissement de l'infrastructure nécessaire à la croissance du secteur ainsi qu'à la redistribution équitable auprès des populations les plus vulnérables et démunies.

Dans ce cadre, plusieurs actions doivent être entreprises aussi bien par le gouvernement que par le secteur privé. Il faudrait d'abord la création d'une commission qui impliquerait une participation de tous les acteurs de la filière et un travail concerté vers l'atteinte d'objectifs concrets. Certaines activités sont la responsabilité directe du gouvernement alors que d'autres relèvent du leadership privé ou d'une concertation public/privé. Parmi les principaux éléments à considérer nous incluons :

RESPONSABILITÉ PRIMAIRE DE RÉALISATION

ÉLÉMENTS	GOUV.	PRIVÉ
1. La définition d'un partenariat entre le gouvernement et les différents acteurs du secteur privé / associatif, appelés à fournir des prestations dans le cadre de mandats définis.	X	X
2. L'élaboration d'un programme de formation et de gestion des ressources humaines évoluant dans le secteur.	X	X
3. La réalisation d'une opération de recensement du cheptel.	X	X
4. Le suivi sanitaire du cheptel, et d'intervention rapide en cas de besoin.	X	X
5. La conception d'un programme-cadre pour la recherche Stratégique (information sur les marchés, technologies...).	X	X
6. Un programme d'appui à l'installation des vétérinaires privés et auxiliaires d'élevage.	X	X

7.	L'appui à l'organisation, au développement et au renforcement de capacité des OSP dans le secteur.	X	X
8.	L'élaboration des normes et de contrôle des qualités sanitaires et commerciales des produits mis sur le marché.	X	X
9.	La revue du système de transport de produits monolithique actuel.	X	X
10.	<p>Le renforcement du cadre institutionnel et des services à l'élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réorganisation des services publics selon les grandes lignes d'action et les principales priorités identifiées; • La mise en place d'un système de suivi permanent des paramètres zootechniques des systèmes d'élevage et de production, et d'estimation des évolutions et impacts; • La création d'un observatoire des ressources pastorales disposant d'un mandat de suivi des ressources pastorales, et chargé de l'alerte rapide et des interventions d'urgence; • L'amélioration du cadre juridique relatif à l'accès et à la gestion des ressources pastorales (Code pastoral) et en eau; • La mise en place d'un système informatisé intégrant toutes les informations quantitatives et qualitatives, et mise à la disposition de tous les acteurs de la filière; • Libéralisation des prix de la viande; • Privatisation de l'abattoir de Nouakchott; • Appui à la formation de partenariats régionaux; • L'appui au financement d'études de faisabilité par le secteur privé; • Programme d'appui au développement du secteur d'artisanat (cornes et onglons, cuir, etc...); • Programme d'appui au développement du secteur des services agricoles (consultants, transitaires...) 	X	
11.	La mise en place d'un cadre institutionnel intégrant les prestataires - vétérinaires privés, auxiliaires, OSP, etc.	X	X
12.	La mise en place d'un centre de recherche appliqué travaillant sur une base de prestations directement avec les opérateurs privés.	X	X

13. La réalisation d'études de faisabilité relatives à l'investissement privé tel : X X
- Les usines de transformation de la viande
 - Les usines d'aliments d'animaux
 - Les usines de transformation des cuirs et peaux
 - La création d'un fonds d'investissement de l'élevage

ii) Agriculture végétale

Dans le domaine des cultures végétales (horticulture, oléagineux, fourrages, céréales), les activités prévues couvrent les axes de diversification et de diffusion des techniques auprès du paysannat de même que la création d'un environnement et d'une infrastructure sur laquelle la croissance pourra s'appuyer :

- La réalisation d'études stratégiques sur les marchés ainsi que sur les entraves au développement de la diversification.
- Conduite d'actions pilotes de diversification, à coûts partagés entre l'État et le privé bénéficiaire.
- La formation des vulgarisateurs aux productions de diversification.
- La vulgarisation des techniques de production et de transformation artisanale pour les produits de diversification à destination du marché local.
- La mise en place d'un système d'information sur les marchés, les produits, les itinéraires techniques, les normes internationales.
- La réalisation d'infrastructures à usage collectif indispensables à l'émergence d'un courant d'exportation: centre de conditionnement, postes de collecte bord champs, chaînes frigorifiques, amélioration de la zone fret de l'aéroport, installation de postes de branchement de containers frigorifiques au port.
- La mise en place d'une cellule diversification, attachée à titre provisoire à l'unité de coordination du PDIAIM, et appuyée par des expertises techniques.

4.5 Projets

Les projets inscrits dans l'Annexe A décrivent des opportunités dont les réalisations permettront au secteur agricole d'accroître sa productivité, d'augmenter l'autosuffisance alimentaire du pays, et d'améliorer le niveau de vie des paysans à long terme. Ces projets sont considérés structurants et sont un prérequis à la croissance future du secteur agroalimentaire à court et à moyen termes.

A ce jour, le développement agricole de la Mauritanie souffre d'une insuffisance marquée d'infrastructures de base considérées essentielles au développement, à la valorisation et à la commercialisation des produits. Les projets d'Usine de transformation de viande rouge, de

Tannerie, d'Usine de fabrication d'aliments de bétail, d'un Couvoir incubateur, et de Ferme(s) de démonstration en plus d'être structurants sont à la base du développement à long terme des sous secteurs. De plus, ils intègrent une plus value considérable à de nombreux produits jusqu'à maintenant peu valorisés. Les résultats attendus devraient considérablement accroître le volume et la qualité de la production agricole tout en diversifiant la production. Ces projets faciliteront l'atteinte de ces objectifs.

Le projet de Renforcement Institutionnel vise à renforcer les capacités du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, permettant ainsi de jouer le rôle catalyseur qui lui revient et de participer activement à la croissance intégrée et l'augmentation de la productivité de la communauté agricole. Une des premières priorités sera de procéder à l'étude et à la mise en place d'un système de gestion et de veille commerciale et technologique informatisé (incluant l'utilisation de l'Internet) qui permettra la diffusion instantanée et efficace d'informations stratégiques auprès des acteurs de la filière.

Pour sa part le projet de Gomme arabique permettra de valoriser une ressource délaissée durant les dernières décennies, une création d'emploi considérable auprès des paysans, ainsi que le développement économique d'une région éloignée dont le potentiel des ressources apparaît énorme.

4.6 Ressources

Les ressources nécessaires pour appuyer les différentes initiatives de mise en œuvre de la stratégie de développement agroalimentaire proviendront de plusieurs sources.

Parmi les ressources immédiatement disponibles figurent d'abord le PDIAIM, dont le volet actuellement en cours d'exécution est financé par l'IDA.

La participation du Gouvernement au programme proposé par la stratégie prendra plusieurs formes :

- en appuyant la constitution d'un dispositif transversal de promotion du secteur de l'agroalimentaire en Mauritanie;
- en introduisant les cultures de diversification et les pratiques de valorisation du cheptel (lait, peaux) au niveau du dispositif de vulgarisation et d'encadrement national;
- en modifiant les tarifications douanières et en constituant des régimes fiscaux adaptés à la création d'un cadre incitatif au développement des filières et de l'investissement privé;
- en modifiant certaines réglementations intérieures en matière de transport et de gestion des infrastructures;
- en orientant les programmes de développement de l'infrastructure routière vers les axes prioritaires en matière de développement des filières.

Les partenaires au développement de la Mauritanie auront un rôle important à jouer, notamment au niveau des transferts technologiques et des investissements structurants en milieu rural pour accompagner le développement des filières agroalimentaires. Un effort soutenu en matière de coopération technique et de promotion du partenariat privé doit être appuyé par les différents pays partenaires afin de garantir un maillage étroit de leur secteur

privé avec les opérateurs mauritaniens. Les domaines de coopération sont ainsi très diversifiés :

- Formulation des stratégies sectorielles
- Programmes de recherche appliquée en matière de production agricole, de transformation agroalimentaire et de valorisation du cheptel;
- Programmes de vulgarisation et de diffusion en milieu paysan des techniques de production et de commercialisation adaptées;
- Programmes d'appui institutionnel aux structures villageoises pour les intégrer aux circuits commerciaux locaux et à l'exportation;
- Construction d'infrastructures de stockage et de conditionnement en zone paysanne;
- Appui institutionnel à la constitution de l'interprofession des fruits et légumes;
- Programmes d'appui au développement de la normalisation et aux référentiels qualité dans le secteur agroalimentaire;
- Fonds de promotion économique, de coopération et de soutien au développement de partenariats privés;
- Fonds d'appui technique à frais partagés (programmes EBAS et DIAGNOS de l'UE).

Le secteur privé sera également mis à contribution. En effet, ce dernier sera à la base de la réalisation des investissements productifs qui permettront à la Mauritanie de capitaliser sur les opportunités de croissance identifiées par la présente étude. Cet investissement proviendra des fonds propres d'entrepreneurs et de grands groupes locaux, de partenaires étrangers et de l'introduction progressive du secteur bancaire privé.

4.7 Impacts

Impacts économiques

Les tableaux qui suivent sont une illustration des retombées économiques attendues du programme de la stratégie de développement agroalimentaire. Les retombées se matérialiseront sur plusieurs plans :

- En matière de développement d'une activité à l'exportation, la Mauritanie peut viser à atteindre un niveau de plus de 40.000 tonnes d'exportation de produits frais divers, complété par le développement de volumes conséquents d'exportations de produits de collecte telles que les cuirs et peaux et la relance des exportations de gomme arabique. Ce volume peut être évalué en termes de valeur CAF à près de 80 millions de dollars US annuellement. Ces retombées économiques seront réparties entre des exploitations agro-industrielles et un paysannat intégré dans une dynamique privée. La part du paysannat dans ces filières dépendra de la capacité à assurer la formation et la diffusion des acquis techniques dans le milieu par les structures des services agricoles de même que par les structures privées qui, pour certains types de productions, y reconnaîtront un schéma de production rentable et efficient.
- Au niveau du marché local, le développement des productions horticoles de diversification et d'import-substitution, le développement de l'aviculture et de la production laitière généreront des retombées financières significatives tant au niveau du paysannat que du circuit de commercialisation jusqu'au stade détail : transporteurs, grossistes, semi-grossistes, détaillantes. Le développement de l'import-

substitution, particulièrement pour la culture de l'oignon, de la pomme de terre et du lait, pourrait ouvrir des marchés comparables au niveau sous-régional en autant que la production Mauritanienne puisse se positionner sur des créneaux qui ne sont pas desservis par les productions locales.

- Le développement de l'agro-industries aura un impact significatif en matière de mise en valeur du potentiel irrigué du pays. Pour les cultures d'exportation, les surfaces exploitées pourront atteindre plus de 3500 hectares. Dans le cas des productions locales et d'import-substitution, une couverture plus importante est à prévoir si les secteurs des oléagineux et des cultures à vocation fourragère ou d'alimentation de bétail sont développées de manière soutenue.
- La promotion du partenariat suscitera un investissement privé considérable en Mauritanie qui contribuera à développer le tissu industriel et l'infrastructure du pays et contribuera au développement d'un réseau de sous-traitance fondé sur la PME et l'artisanat local.

Impacts sociaux

Sur le plan social, l'impact de la stratégie agroalimentaire sera manifeste par la création de pôles de prospérité durables. Ces activités généreront un revenu monétaire pour les populations rurales par la valorisation du cheptel et l'introduction de cultures vivrières et de rente, intégrées dans des filières structurées et pérennes.

Le développement d'une agro-industrie dans la Vallée générera un emploi rural et urbain qui permettra de fixer les populations et limitera le déplacement des populations vers le centre urbain de Nouakchott. L'ouverture de nouveaux domaines d'activité ouvrira également des possibilités d'embauche pour les jeunes techniciens et techniciennes qui seront responsables de l'encadrement des équipes de travail au niveau des entreprises qui seront progressivement créée

